

EVALUATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE A MARIPA-SOULA

2016 -2018



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Résumé | 3 |
| Méthode et organisation | 4 |
| PARTIE I - EVALUATION GLOBALE DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE A MARIPA-SOULA | 5 |
| Préambule : le contexte en 2015 et son évolution à Maripa-Soula..... | 6 |
| 1. Q1. Quelles étaient les attentes et la convention y-a-t'elle répondu ?..... | 7 |
| 1.1 Les attentes de la mairie et du PAG | 7 |
| 1.2 Les apports de la convention pour le Parc | 7 |
| 1.3 Les apports de la convention pour la Mairie | 7 |
| 1.4 Les apports de la convention pour les partenaires | 8 |
| 2. Q2. Qu'est ce qui a été fait ? Avec quels résultats ? | 9 |
| 2.1 L'atteinte des livrables attendus..... | 9 |
| 2.2 La mobilisation des moyens | 9 |
| 2.3 La perception des réalisations | 10 |
| 3. Q3. Quels ont été les facteurs de facilitation et de contrainte dans la mise en œuvre de la convention? | 11 |
| 4. Q4. Quelle analyse porter sur la qualité de la convention comme outil de programmation et de partenariat? | 12 |
| 4.1 La convention est-elle connue et utilisée ? | 12 |
| 4.2 Le format a-t-il permis une mise en œuvre efficace et cohérente de la convention? | 12 |
| 4.3 Le plan de développement local prévu par l'article 5 de la convention | 13 |
| 4.4 La convention a-t-elle permis d'améliorer le partenariat entre le PAG et la Mairie ? | 13 |
| 4.5 La convention a-t-elle facilité la recherche de financements, la mise en place de partenariats et la participation des acteurs ? | 13 |
| 4.6 La convention a-t-elle été utilisée pour rendre compte des avancées, réalisations et résultats à la Mairie, aux habitants et aux partenaires ? | 14 |
| 4.7 Le format de la convention peut-il être amélioré ? | 15 |
| 5. Q5. Quelles conclusions et recommandations pour la suite ? | 16 |
| PARTIE II - BILAN EVALUATIF DETAILLE PAR PROJET | 18 |
| ANNEXES | 51 |

Résumé

La convention d'application de la charte sur Maripa-Soula a été signée par Monsieur Serge Anelli, maire de la commune et Monsieur Claude Suzanon, Président du Conseil d'Administration du Parc amazonien de Guyane, le 4 février 2016. 12 projets prioritaires ont été retenus dans ce cadre.

Le contexte d'élaboration de cette convention était spécifique : il s'agissait de la première convention entre le parc national et la commune de Maripa-Soula. Il fallait mettre en place des habitudes de travail en commun. Pour le Parc amazonien, cette convention visait également à engager des actions concrètes répondant aux besoins prioritaires de la population, après de longues années de concertation autour de l'élaboration de la Charte.

De mai à juillet 2018, le Parc amazonien a réalisé l'évaluation de cette première convention triennale, par des enquêtes, des entretiens et la mobilisation des données disponibles. L'objectif était de déterminer dans quelle mesure le programme d'actions avait été mis en œuvre, les objectifs atteints et si cette convention avait été un outil « utile » entre le parc national et la commune.

Le bilan de la convention est globalement satisfaisant puisque, sur les 75 livrables prévus, les 3/4 ont été réalisés ou étaient en cours de finalisation sur le temps de la convention (2016-2018), dans des contextes pourtant parfois difficiles. Par ailleurs, la convention a permis de mobiliser près de 2 millions d'euros sur 3 ans. Ils proviennent de la mairie, du Parc et majoritairement des partenaires financiers (fonds européens, Etat, CTG, CCOG, Ademe, CNES...). Le parc amazonien a contribué à hauteur d'environ 350 000 euros sur 3 ans, sans compter l'investissement humain, qui a pu être particulièrement important sur certains projets.

Certaines réalisations de la convention sont marquantes, comme le projet d'agro-transformation, le sentier aménagé de Gobaya-Soula, le marché artisanal ou le carbet de transmission de Cayodé. Elles se traduisent par des résultats tangibles et s'inscrivent dans une démarche globale cohérente (agriculture, artisanat, tourisme...). Elles ont été satisfaisantes en termes de collaboration et de complémentarité des partenaires. Elles relèvent d'un champ d'action du Parc perçu comme légitime (culture, ressources naturelles...). D'autres actions sont moins connues par la population mais ont pu toucher certains publics de façon privilégiée. C'est le cas, par exemple, des rendez-vous éco-citoyens, qui ont permis de sensibiliser plus de 1000 élèves par an aux questions de l'environnement. Par contre, d'autres projets comme la démarche pour la jeunesse ou le marché municipal ont été ressentis comme peu ou pas aboutis à l'issue de la convention, que ce soit en terme de réalisation, de partenariat ou de légitimité du parc à agir.

Les résultats obtenus sont donc réels. Pour autant, ils sont parfois ressentis comme insuffisants au regard de l'importance des enjeux du territoire. Certains projets ont été longs à démarrer et ont nécessité une phase d'étude importante, moins visible que des actions concrètes d'aménagement ou d'animation. Par ailleurs, ils ont pu nécessiter un investissement très important des équipes du Parc et de la mairie, parfois jugé excessif.

Au-delà des résultats des projets, la convention a permis de créer un espace de dialogue entre le Parc national et la commune. Elle a fourni un cadre logique apprécié et a contribué à identifier des priorités communes pour l'action du Parc et de la mairie.

Dans le cadre de l'évaluation de la convention, la question de la compétence et du rôle de chacun s'est posée de façon récurrente, accentuée par le contexte de réorganisation territoriale des compétences entre collectivités. Le Parc a pu être amené sur des champs qui relèvent d'autres acteurs, pour pallier le manque d'ancrage des institutions dans le Sud et répondre à l'urgence des besoins. Cette « logique de substitution » a ses limites. Elle ajoute de la complexité à l'organisation des services sur le territoire et peut nuire à l'initiative / l'implantation locale des organismes compétents. Par ailleurs, elle entraîne une perte de visibilité sur le « cœur de métier » du Parc.

Enfin, il ressort de l'évaluation que les 12 projets de la première convention formaient une liste d'actions sans liens apparents, sur des thèmes très divers. Ils répondaient à la volonté d'aller rapidement sur des actions opérationnelles et de construire le partenariat. Il apparaît aujourd'hui que les actions qui ont le mieux abouti sont celles sur lequel le Parc dispose de compétences fortes : l'environnement, la culture, le développement durable. Dans le cadre de la future convention, il conviendra de construire une vision plus stratégique des priorités à engager, en recentrant la convention autour de quelques axes thématiques plus en phase avec les compétences et cœur de métier du parc. Cela permettra d'améliorer l'efficacité de l'action, mais aussi de mieux faire comprendre les compétences respectives des intervenants, dans le contexte de la réorganisation territoriale.

Méthode et organisation

L'évaluation de la convention d'application de la charte à Maripa-Soula est de type *ex-post*, autrement dit réalisée à la fin de la convention. Elle a été pilotée par un comité de sept agents du Parc et conduite par la chargée de mission Charte du Parc amazonien :

- Direction : Arnaud Anselin et Ingrid Hermiteau
- Service développement durable : Matthieu Descombes
- Service Patrimoine naturel et culturel : Céline Frémaux
- Délégation territoriale du Maroni : Gilles Farny et Fanny Faivre d'Arcier.
- Service communication : Jean-Maurice Montoute

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises :

- En mai 2018, pour acter des questions évaluations et des outils et méthodes proposés
- En juillet 2018, dans un format élargi aux 10 pilotes des projets, pour partager les premières conclusions et recommandations issues des entretiens
- En septembre 2018, pour acter des suites à donner dans le cadre de la future convention

L'évaluation a consisté à répondre aux questions évaluatives, fixées en comité de pilotage le 24 mai 2018 :

- Q1 : Quelles étaient les attentes sur Maripa-Soula en 2015 ? la convention y a-t-elle répondu ?
- Q2 : Quels réalisations, résultats et changements ont été obtenus ? qu'est ce qui n'a pas été réalisé ?
- Q3 : Quels ont été les facteurs de réussite et les facteurs de contrainte ?
- Q4 : Quelle analyse porter sur la qualité de la convention en tant qu'outil de programmation et partenariat ?
- Q5 : Quelles leçons retenir et recommandations pour la suite ?

Pour répondre à ces questions, l'évaluatrice s'est appuyée sur un ensemble d'outils que sont les ressources bibliographiques et archives, entretiens individuels ou groupés (voir annexe I), enquêtes et mission de terrain.

Le travail d'évaluation s'est déroulé de mai à juillet 2018, avec 4 missions de terrain entre juin et juillet 2018, pour un total de 10 jours. Il a permis de visiter certaines réalisations. Il a également permis de rencontrer les agents du Parc et de la mairie, les élus, partenaires et acteurs locaux. Au total, 28 personnes ont été interrogées, dont 18 extérieures au PAG (partenaires, agents de la mairie, élus). Ces entretiens ont été complétés par une restitution aux services de la mairie le 4 juillet 2018.

Organisation et présentation du rapport

Le présent rapport s'organise en cinq parties :

- Le résumé, qui reprend de manière très synthétique les points principaux du rapport
- La méthode, qui permet de renseigner sur le cadrage du travail d'évaluation
- Les réponses aux questions évaluatives (parties Q1 à Q5)
- Le bilan évaluatif détaillé par projet
- Les annexes : grille d'entretien, personnes rencontrées, autres documents

Pour le bilan évaluatif détaillé de chaque projet, les éléments suivants ont été réunis :

- Rappel des objectifs fixés dans la convention
- Chiffres clés
- Réalisation des différents livrables prévus
- Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)
- Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires
- Facteurs de contrainte et de facilitation
- Perspectives

PARTIE I - EVALUATION GLOBALE DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE A MARIPA-SOULA

Préambule : le contexte en 2015 et son évolution à Maripa-Soula

La convention d'application de la charte sur Maripa-Soula a été validée fin 2015 par le conseil municipal de Maripa-Soula et signée par Monsieur Serge Anelli, maire de la commune et Monsieur Claude Suzanon, Président du Conseil d'Administration du Parc amazonien de Guyane, le 4 février 2016. A travers cette convention d'application, la commune de Maripa-Soula et l'établissement public du Parc amazonien ont formalisé leur partenariats et leur volonté de mettre en œuvre de manière concrète la charte du Parc amazonien de Guyane sur le territoire de Maripa-Soula. 12 projets prioritaires ont ainsi retenus. Ils visaient en grande majorité le développement local et adapté du territoire ainsi que l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Contexte d'élaboration

La période d'élaboration de la convention a été marquée par une nouvelle mandature, avec la mise en place d'une nouvelle équipe municipale, l'arrivée d'un nouveau directeur général des services, la construction d'un projet politique pour la commune...

Le Parc et la nouvelle équipe municipale ont donc appris à travailler ensemble avec la mise en place de la convention. Le partenariat avec le Parc a été vécu par la mairie comme une opportunité forte de déployer des projets sur la commune, mais sans que la commune ait bien perçu quels étaient les missions, les compétences et les moyens d'intervention du Parc.

Par ailleurs, plusieurs éléments de contexte peuvent expliquer le choix des 12 projets, tels qu'ils ont été retenus à l'époque :

- Une commune qui était (et reste) en profonde mutation, avec par exemple l'arrivée de l'électricité dans les écarts du Haut-Maroni,
- Un niveau de service public et privé encore faible : gestion des déchets, gestion forestière, offre touristique...
- Un tissu associatif fragile
- Des projets qui étaient déjà engagés par le parc sur le territoire de la commune, alors que se discutait la convention : carbet de transmission à Antecume Pata, « opérations coups de poing » d'enlèvement des déchets, marché artisanal de Maripa-Soula, programme microprojets...

Evolution sur la durée de la convention

Sur la durée de la convention, la mutation de la commune n'a fait qu'amplifier. Maripa-Soula apparaît comme une ville « chantier », avec de nombreux travaux publics engagés sur la voirie, l'assainissement, le bâti...La société est elle aussi en pleine mutation, avec une évolution des modes de vie, y compris sur le Haut-Maroni.

Un agent de la mairie : Ce qui a changé en 3 ans ? « Maintenant, les gamins Wayana ont des portables »

Sur le plan institutionnel, un « projet de commune » a émergé progressivement, concomitamment à la mise en œuvre de la convention : adoption d'un schéma directeur de développement agricole, élaboration du Plan Local d'Urbanisme, programme de revitalisation du centre bourg...

Parallèlement, on a assisté à la montée en puissance de nouveaux acteurs, la CTG et la CCOG, dans un contexte de transferts de compétences. Cette montée en puissance a parfois été ressentie comme trop lente ou trop timide mais elle n'en est pas moins réelle.

Enfin, la mise en œuvre de la convention a également été un apprentissage du travailler ensemble par le parc amazonien et la commune.

Travailler ensemble :
« c'est maintenant dans les gènes »

Un agent du parc : travailler sur mes projets, « je me vois mal y aller tout seul »

1. Q1. Quelles étaient les attentes et la convention y-a-t-elle répondu ?

1.1 Les attentes de la mairie et du PAG

A travers la première convention de Maripa-Soula, les attentes du Parc amazonien étaient de :

- Faire du concret, en réaction à une charte vécue comme trop théorique
- Répondre aux besoins des populations
- Trouver une légitimité, au niveau national (l'adhésion des communes étant perçue comme un critère de réussite d'un parc national) mais surtout au niveau local, après une phase de mise en place du Parc et d'élaboration de la Charte parfois tendue
- Poursuivre les actions engagées avant la convention dans un cadre formalisé,
- Recentrer son action. En 2015, la délégation du Maroni avait engagé plus de 60 projets sur le territoire et cherchait une meilleure cohérence et efficacité dans son action

A travers ce nouveau partenariat avec le Parc, la mairie espérait pouvoir utiliser le PAG comme un outil pour le développement de son territoire, avec le déploiement de moyens financiers et la mobilisation d'une ingénierie dont elle ne disposait pas. Il s'agissait donc aussi de pallier les manques des services communaux, qui se mettaient en place.

1.2 Les apports de la convention pour le Parc

Trois ans après, quels sont pour les personnes interrogées (agents du parc, agents et élus de la mairie, agents des structures partenaires ?) les principaux apports de la convention ?

Pour les agents du PAG, les apports de la convention les plus cités sont, dans l'ordre :

1. Plus de légitimité et un ancrage local
2. La définition d'un cap et de priorités
3. Un cadre de programmation et d'évaluation
4. L'identification des partenariats
5. La création d'un espace de dialogue avec la mairie
6. Un support de communication de l'action du PAG

Un agent Parc : « quand on a choisi les projets, on les appelait les 12 travaux d'Hercule ! »

La convention a donc globalement répondu aux attentes, en ce qu'elle a permis de donner plus de cohérence et de légitimité à l'action du Parc. Elle a fourni un cadre logique apprécié pour la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Elle a permis un recentrage sur 12 projets prioritaires, même si ce recentrage ne s'est pas toujours accompagné d'une baisse de charge de travail : certains projets sont en fait la compilation de plusieurs actions préexistantes, plutôt que le fruit d'un arbitrage entre priorités.

1.3 Les apports de la convention pour la Mairie

Pour les agents et élus de la mairie, les apports de la convention les plus cités sont :

- Une meilleure lisibilité de l'action du PAG
- L'identification des contributions possibles du PAG sur les actions communales
- La création d'un espace de dialogue avec le parc

Un agent de la mairie : le bilan de la convention est « satisfaisant en terme de partenariat mais pas en terme d'efficacité par rapport au temps passé »

Un agent de la mairie : il y a eu « trop d'études, pas assez de réalisations physiques »

Pour la mairie, les actions engagées dans le cadre de la convention et les résultats sont réels. Mais ils sont parfois ressentis comme insuffisants et/ou peu visibles.

Il y a eu un « malentendu » au départ sur les moyens mobilisables par le Parc. La convention n'a pas répondu aux fortes attentes initiales de la mairie, de faire du parc un véritable outil de développement du territoire. Le parc n'est ni un organisme financeur ni une agence de développement. Néanmoins, la convention a permis à la mairie de mieux connaître le Parc et les champs sur lesquels il peut se mobiliser.

On notera que le parc comme la mairie reconnaissent à la convention l'intérêt d'avoir créé un espace de dialogue entre les deux structures.

1.4 Les apports de la convention pour les partenaires

Pour les agents des structures partenaires interrogées, la convention entre le parc et la mairie (lorsqu'ils ont connaissance de son existence) n'est pas un document de référence et ne les concerne pas, et encore moins ne les engage.

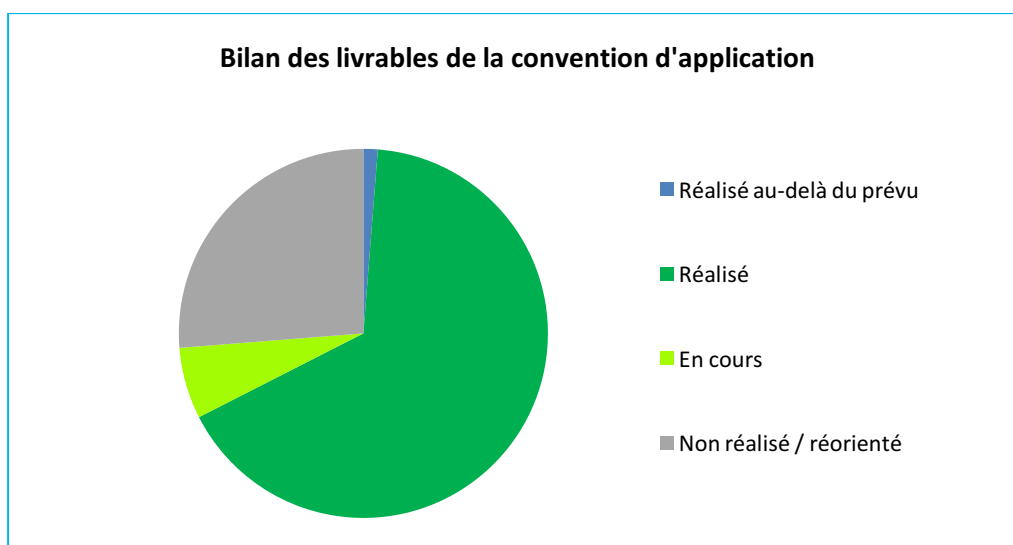
Un partenaire : « *la convention n'a rien changé, personne ne s'y est référé dans l'action* »

2. Q2. Qu'est ce qui a été fait ? Avec quels résultats ?

2.1 L'atteinte des livrables attendus

Les cahiers techniques de la convention renseignent la programmation des projets et les livrables attendus. La réalisation des livrables a été analysée en fin de convention. Elle a permis de classer les livrables selon qu'ils sont :

| |
|--------------------------|
| Réalisé au-delà du prévu |
| Réalisé |
| En cours |
| Non réalisé / réorienté |



Il apparaît un bon niveau de réalisation de la convention, puisque sur les 75 livrables prévus, les 3/4 ont été réalisés ou sont en cours de finalisation sur le temps de la convention (2016-2018).

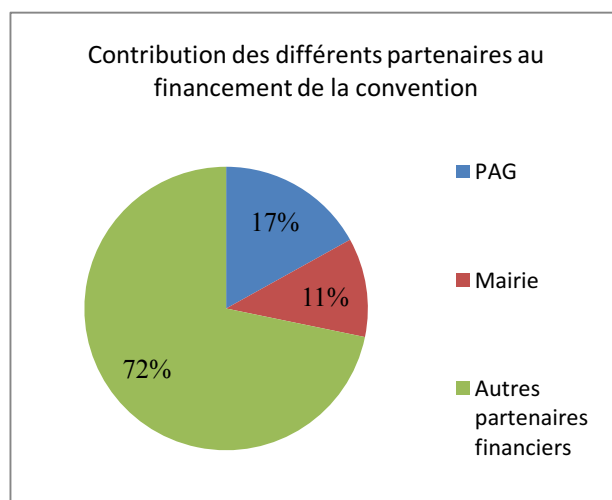


Ce résultat doit être pris avec précaution. En effet, on compare ici des livrables très différents. Certains sont des actions, d'autres des résultats attendus. Certains livrables consistent en une réunion ou une note qui nécessite quelques jours de travail. D'autres livrables sont des infrastructures ou des programmes d'animation qui vont mobiliser des agents pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

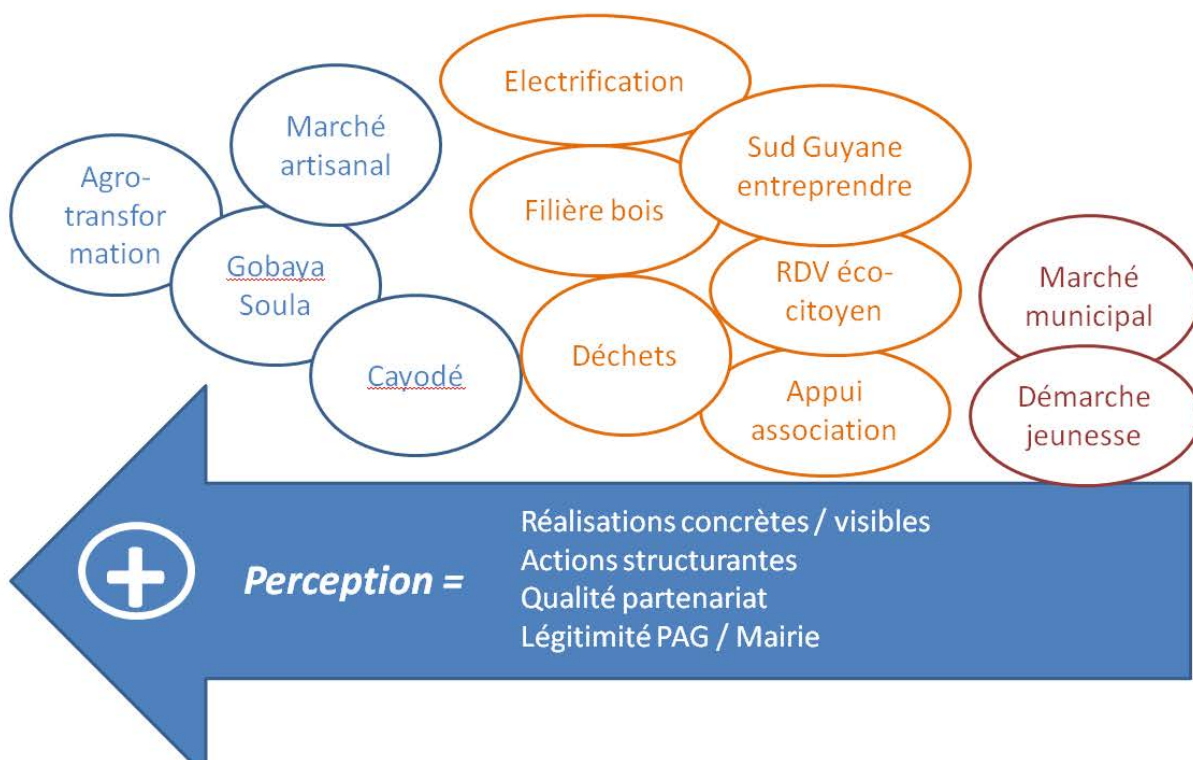
Par ailleurs, il s'agit d'une approche quantitative qui ne dit rien de la qualité des actions réalisées ou des résultats obtenus (cf perceptions des réalisations ci-dessous)

2.2 La mobilisation des moyens

Sans compter le SDDA et l'office de tourisme, 2 millions d'euros environ ont été mobilisés pour les projets de la convention. Ils proviennent de la mairie, du Parc et de la contribution de partenaires financiers (fonds européens, Etat, CTG, CCOG, Ademe, CNES...). Le parc amazonien a contribué à hauteur d'environ 350 000 euros sur 3 ans, sans compter l'investissement humain qui a pu être particulièrement important sur certains projets.



2.3 La perception des réalisations



Quelles sont les réalisations les plus marquantes de la convention 2016-2018 ? A l'inverse, quelles ont été les choses qui n'ont pas ou insuffisamment été réalisées ?

L'analyse des réponses à cette question permet de dégager une tendance présentée dans le schéma ci-dessus, même si les avis ne sont pas uniformes (voir synthèse en annexe III). Globalement, les projets présentés en bleu à gauche sont cités comme des réalisations marquantes de la convention pour une ou plusieurs raisons :

- parce qu'elles ont donné lieu à des réalisations tangibles (carbet de Cayodé, sentier aménagé de Gobaya Soula),
- parce qu'elles ont eu un caractère structurant : elles ont permis ou permettront d'engager une démarche plus ambitieuse (agriculture avec la démarche d'agro-transformation, artisanat avec le marché artisanal, tourisme avec le sentier de Gobaya Soula...)
- parce qu'elles ont été satisfaisantes en terme de collaboration et de complémentarité des partenaires (travail avec le CFPPA sur l'agro-transformation, avec l'office de tourisme sur Gobaya Soula...)
- parce qu'elles relèvent d'un champ d'action perçu comme légitime du parc et/ou de la mairie (culture, ressources naturelles...)

Inversement, la démarche pour la jeunesse ou le marché municipal sont considérés comme peu ou pas aboutis à l'issu de la convention, que ce soit en terme de réalisation, de partenariat ou de légitimité à agir.

Les autres projets (en orange) font l'objet de perceptions plus mitigées selon les répondants. Certains sont peu connus mais ont pu toucher certains publics de façon privilégiée. C'est le cas, par exemple, des rendez-vous éco-citoyens, qui ont permis de sensibiliser plus de 1000 élèves par an aux questions de l'environnement.

NB : Les fiches bilan en partie II présentent en détail, projet par projet, les livrables obtenus, les moyens mobilisés et les résultats perçus par les personnes interrogées.

3. Q3. Quels ont été les facteurs de facilitation et de contrainte dans la mise en œuvre de la convention?

Les facteurs de facilitation les plus cités sont :

- La compétence des équipes : on est bon là où « on sait faire »
- L'implication des partenaires sur certains projets (associations, CFPPA, OT...)
- L'existence d'une animation locale dédiée au projet
- La contribution de financements externes

Les facteurs de contrainte les plus évoqués sont :

- La complexité de l'organisation institutionnelle (champs de compétence des différents intervenants)
- Le manque de moyens dédiés du PAG ou de la mairie
- L'organisation interne du PAG pas toujours lisible
- Le partage des priorités entre partenaires
- Les difficultés de mobilisation des élus
- La durée trop courte des projets
- Le turn over des agents
- Les difficultés structurelles Sud Guyane (moyens de communication, de transport...)
- La réticence de certains acteurs (y compris du parc) à sortir de « postures » et de positions de principe

4. Q4. Quelle analyse porter sur la qualité de la convention comme outil de programmation et de partenariat?

4.1 La convention est-elle connue et utilisée ?

La réponse à cette question diffère selon les acteurs. Il convient également de distinguer la convention officielle, (document cosigné d'une vingtaine de pages) des cahiers techniques qui l'accompagnent (document de 180 pages présentant les 12 fiches techniques détaillées de chaque projet).

Globalement, les agents du parc se réfèrent aux cahiers techniques plutôt qu'à la convention. Les cahiers techniques sont en particulier utilisés par les pilotes de projet. Au moment de la rédaction des projets, la trame de fiche technique « oblige à penser à tout » et « évite les ambiguïtés ». Dans le suivi du projet, la fiche technique a été « remobilisée à de multiples reprises » pour animer l'équipe projet ou rendre compte de l'avancement aux élus. La fiche technique apparaît également utile pour réaliser le bilan et l'évaluation. En particulier, la notion de « livrable » est utilisée pour rendre compte des résultats de la convention. Enfin, les cahiers techniques se sont révélés particulièrement utiles pour les agents nouvellement arrivés, ce qui est un atout important dans le contexte de turn-over du personnel que connaît le parc.

Inversement, les agents de la mairie connaissent plutôt la convention et pas les cahiers techniques (à l'exception d'un agent). La convention permet surtout de « savoir sur quoi on peut mobiliser le Parc ». Par contre, elle n'est pas utilisée dans le suivi courant des projets, notamment le suivi financier, car le format ne correspond pas aux pratiques de la mairie. La demande d'un support commun Parc-Mairie a d'ailleurs été évoquée.

L'existence de la convention est connue des élus communaux, qui citent spontanément quelques projets.

La convention est peu connue et peu ou pas utilisée par les autres acteurs, à quelques exceptions près.

4.2 Le format a-t-il permis une mise en œuvre efficace et cohérente de la convention?

Malgré l'effort de sélection fait par rapport à la situation antérieure (on est passé de 60 projets à 12 projets prioritaires), le format de la convention reste peu satisfaisant. Le mode de sélection des projets n'a pas permis d'identifier des axes directeurs partagés ou de dégager une cohérence d'ensemble. Certains interlocuteurs évoquent « une liste de courses à cocher », ou encore « un short-listage en huis-clos », pour expliquer la façon dont un petit groupe d'élus et d'agents du parc ont sélectionné une douzaine de projets à partir des 60 qui leur étaient proposés.

De fait, l'impression donnée est celle de projets disparates, abordant des sujets divers, sans liens apparents entre eux. Certains projets sont des actions concrètes ciblées et ponctuelles (construire un carbet de transmission), d'autres ont l'ambition d'un programme d'actions sur 10 ans (mettre en place une filière d'agro-transformation ou de gestion des déchets).

Le sentiment dominant est celui d'un éparpillement des moyens qui nuit à la cohérence et à l'efficacité de l'action.

Par ailleurs, la majorité des projets relève de l'amélioration des infrastructures publiques (déchets, électricité, marché municipal) ou du développement économique local (microprojets, agriculture, bois, artisanat) – voir annexe IV. Ce choix reflète les préoccupations de la commune au moment de la signature de la convention, ainsi que la volonté du parc amazonien de satisfaire cette demande.

Tout un pan de l'activité du parc (connaissance et préservation des milieux naturels, valorisation des patrimoines culturels) est peu ou pas abordé dans les 12 projets partenariaux de la convention. Ils sont cités dans l'annexe 1-2 de la convention « actions menées par l'établissement public du Parc amazonien » mais ne font pas l'objet de point d'avancement ou d'information auprès des élus. Il en résulte un problème de cohérence par rapport aux missions et au cœur de métier du parc. Cela a pu créer de la frustration chez certains agents du parc par rapport à la convention. Il a pu en résulter une charge supplémentaire puisque, même si elles ne sont pas affichées comme prioritaires, ces missions « cœur de métier » doivent néanmoins être mises en œuvre. Enfin, cela a pu créer de la confusion auprès des partenaires sur le rôle et les missions d'un parc national (et les moyens qu'il peut y consacrer).

4.3 Le plan de développement local prévu par l'article 5 de la convention

L'article 5 de la convention 2016-2018 prévoit la réalisation d'un plan de développement local sur le territoire communal. C'est la raison pour laquelle la convention a été nommée « transitoire », avec une durée initiale de 2 ans (au lieu des 3 ans prévus initialement). Cette durée devait permettre de « définir et mettre en œuvre un plan de développement local de la Charte pour le territoire de la commune durant le temps de la convention ». L'idée était d'associer les habitants à l'élaboration de ce plan, à travers un « travail participatif sur chacun des bassins de vie du territoire communal ».

Cette proposition résultait d'une volonté de la commune qui, parmi 3 scénarios, avait retenu celui d'une « définition de lignes directrices pour le développement local basée sur une animation territoriale ». Comme l'indiquait la mairie dans un courrier du 8 février 2015, ce choix correspondait « à une volonté politique traduite dans le document de politique générale et la nécessité d'associer la population au développement de la commune »

Dans les faits, ni le Parc ni la Mairie n'ont pu dégager les moyens humains nécessaires à l'élaboration de ce plan de développement local. Ils ont été complètement mobilisés par les 12 projets de la convention, qui se sont révélés ambitieux et ont nécessité un prolongement d'une année pour être menés à terme (et même avec cette année supplémentaire, quelques actions étaient encore en cours à l'heure de la clôture de la convention). Par ailleurs, la mairie a été très mobilisée par l'élaboration des plans et schémas prévus par la réglementation (PLU, programme de revitalisation du centre bourg...). A noter néanmoins la réalisation d'un Schéma directeur de développement agricole par la commune, avec l'appui du Parc. Ce schéma a permis, sur la base d'un diagnostic, d'établir une programmation des actions agricoles sur la période 2017/2022, autour de cinq grands axes.

Dans le cadre de l'évaluation de la convention 2016-2018, la commune n'a pas renouvelé de demande pour l'élaboration d'un plan de développement local.

4.4 La convention a-t-elle permis d'améliorer le partenariat entre le PAG et la Mairie ?

La question du partenariat Parc – Mairie est récurrente. Le partenariat Parc – Mairie est maintenant une réalité du paysage institutionnel de Maripa-Soula même s'il reste variable. Il est cité selon les cas comme facteur de succès ou d'échec des projets.

L'apprentissage du travail commun ne s'est en effet pas fait sans heurts. Les relations entre les services techniques de la mairie et ceux du parc ont été fluctuantes, parfois tendues. Cette tension est souvent liée à des différences d'approche ou de priorité entre le Parc et la Mairie. La volonté du parc d'avoir des approches inclusives de la population (concertation, insertion professionnelle...) a pu être vécue par la mairie comme un frein à l'action. Certains pilotes de projet expliquent que l'absence de participation ou de validation de la mairie a parfois retardé voire interrompu certains projets. Ces mêmes sollicitations répétées du parc ont pu être perçues comme excessives par des services municipaux qui avaient d'autres priorités.

Quelle expression caractérise le mieux la relation entre le Parc et la Mairie ? Petit échantillon des réponses entendues... :

« Je t'aime, moi non plus » « A reconstruire » « Fragile » « Mouvant et hétéroclite » « frictions » « Variable » « On se supporte » « satisfaisant » « insatisfaisant » « flottant » « bonne qualité » « bien installé » « indélébile »

Certains pilotes du PAG ont perçu la convention comme une obligation de partenariat. Dès lors, ils ont estimé qu'ils ne pouvaient pas valider et engager les actions sans l'accord et la participation de la mairie. Pourtant, comme l'indique un agent de la mairie, il faut « *assumer que certaines choses importantes pour le Parc se font sans la mairie, que ce n'est pas un préalable obligatoire. L'information peut être suffisante* », « *vous pouvez avoir des projets au Parc, vous n'avez pas besoin de la mairie* ».

4.5 La convention a-t-elle facilité la recherche de financements, la mise en place de partenariats et la participation des acteurs ?

La convention a sans aucun doute été un moteur pour le Parc pour rechercher des partenariats ainsi que des financements extérieurs. Si on en juge par le nombre de partenaires (plus d'une quinzaine de partenaires

techniques et financiers¹) et les financements extérieurs mobilisés (près d'un million et demi d'euros), la convention a eu un vrai effet levier. Elle a permis de mutualiser des moyens et des compétences. Sur plusieurs projets, l'action complémentaire des différents partenaires est citée comme un facteur de succès (exemple de la complémentarité Office de tourisme / PAG/ mairie sur le sentier de Gobaya Soula)

Un partenaire : « On aurait pu faire tout seul, mais on aurait fait moins sans le PAG »

La qualité du partenariat est néanmoins variable selon les interlocuteurs et le stade du projet. De bonnes complémentarités ont pu être trouvées sur certains projets, à la satisfaction de tous. Dans d'autres cas, l'absence de priorité partagée a pu créer « *des incompréhensions, des postures* ». Le partenariat a pu être vécu comme un frein, un facteur de complexité et de rallongement des projets (attente des financements, difficultés à mobiliser les membres d'un comité de pilotage...).

Dans le cadre de la convention, la mairie et le parc ont privilégié les projets répondant à une demande forte de la population : gestion des déchets, électrification, développement agricole, création d'emplois, jeunesse.... Cela a permis au parc de trouver une forme de légitimité en répondant aux besoins des habitants et en intervenant sur des champs insuffisamment pris en charge par la mairie ou les partenaires (Etat, CTG, CCOG).

Après trois ans de mise en œuvre, certains agents du parc et de la mairie estiment que cette « logique de substitution » a ses limites. Elle ajoute de la complexité à l'organisation des services sur le territoire (chevauchement de compétences / de territoires/ de dispositifs entre la commune/le parc/la CCOG/ la CTG) et peut nuire à l'initiative / l'implantation locale des organismes compétents.

Par ailleurs, elle entraîne une perte de visibilité sur le « cœur de métier » du Parc, à savoir les missions liées à la préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel.

4.6 La convention a-t-elle été utilisée pour rendre compte des avancées, réalisations et résultats à la Mairie, aux habitants et aux partenaires ?

Un élu : « Les habitants manquent de communication pour pouvoir être vraiment informés sur ce qui se fait. Ils voient le Parc dans sa coque Alu, mais jamais dans ce qu'il réalise. »

L'article 6 prévoit les modalités de suivi de la convention. En particulier, il avait été retenu d'organiser « deux rencontres des parties » ainsi qu'une réunion bilan. Ces modalités ont été respectées, avec la tenue de deux comités de pilotage de la convention en mai 2017 et en janvier 2018, ainsi que d'une réunion de bilan en juillet 2018. Ces moments ont permis de rendre compte à la mairie des avancées de la convention. Lors des entretiens menés pendant l'évaluation, les élus et agents de la mairie ont à plusieurs reprises cité des chiffres ou éléments clés qui avaient été communiqués lors de ces réunions.

L'information des partenaires dépend de l'organisation mise en place pour chaque projet. Certains pilotes ont organisé des comités de pilotage des projets, permettant de rendre compte de l'avancée du projet. Ce n'est pas le cas de tous les projets. Certains partenaires ont connaissance de la tenue des comités de pilotage de la convention et auraient trouvé intéressant d'y être associés. Ce n'est néanmoins pas une position partagée par tous les partenaires, d'autres estimant que la convention ne concerne et n'engage que le Parc et la mairie.

La question de la communication vers les habitants reste une difficulté. Le comité de pilotage de janvier 2018 a pointé l'enjeu de rendre plus visibles les résultats de la convention pour montrer à la population ce que font le Parc et la Mairie.

Une plaquette de bilan de la convention a été établie et diffusée en fin d'année 2018 pour répondre à ce constat. Le format du document ne permet néanmoins pas de toucher largement la population. Il vise d'avantage à informer les élus, les représentants locaux du comité de vie locale, les associations et partenaires institutionnels.

En conclusion, la convention a bien été utilisée pour rendre compte des avancées et résultats à la mairie, dans une moindre mesure aux partenaires et quasiment pas aux habitants – mais est-ce le bon support ?

¹ On citera notamment : APROSEP, CTG, CFPPA, Préfecture, CCOG, DIECCTE, ONF, FTPE, ADEME, SCRELEC, Eco-emballages, Pole emploi, Kwala Faya, EDF, rectorat, office du tourisme de Maripa-Soula...

4.7 Le format de la convention peut-il être amélioré ?

Plusieurs pistes d'amélioration sont à approfondir :

Concernant les cahiers techniques, le niveau de détail actuel est trop fin. La rédaction a été lourde et chronophage et n'a pas permis d'associer les partenaires. Par ailleurs, cette programmation très précise n'est pas adaptée à la capacité de suivre par les agents du parc et donne un cadre trop rigide pour s'adapter aux nombreux aléas que subissent les projets.

Le format de la convention et des cahiers techniques doit être plus communicant. La convention a aussi une vocation d'explicitation des missions du parc auprès de la mairie. Elle gagnerait à rappeler les champs d'action du parc et l'articulation entre les projets et ces champs d'action. Une rédaction plus simple, moins longue, moins répétitive, moins conceptuelle des cahiers techniques permettrait une meilleure communication vers les partenaires. Les titres des projets mériteraient d'être revus pour être plus simples, plus accessibles aux élus.

Un cadre de suivi (financier, technique) partagé entre le PAG et la mairie permettrait une meilleure appropriation de l'avancement des actions.

Concernant la durée de la convention, les avis sont partagés. La durée actuelle de 3 ans convient à certains. D'autres souhaiteraient l'amener à 5 ans, en se calant sur le mandat municipal. Le retour d'expérience des autres parcs nationaux montre un usage variable, avec des conventions d'application de 3 à 5 ans.

5. Q5. Quelles conclusions et recommandations pour la suite ?

Les apports de cette première convention 2016-2018 entre l'établissement du PAG et la commune de Maripa-Soula sont indéniables sur au moins quatre points :

- La convention a permis de renforcer le partenariat et les habitudes de travail entre le parc et la mairie, malgré les tensions rencontrées et le malentendu de départ (le parc n'est ni un organisme financeur ni une agence de développement)
- La convention a eu le mérite, pour le parc, de commencer à structurer ses interventions sur le territoire et de réfléchir à ses priorités ; ce mouvement est à poursuivre et amplifier
- Le niveau de réalisation est bon par rapport au prévisionnel (75% de livrables obtenus), avec néanmoins des hétérogénéités selon les projets et une perception parfois mitigée des résultats.
- L'effet levier de la convention est réel : la convention a permis de faire converger des financements et d'associer des partenaires techniques qui n'auraient pas été présents au même niveau sans l'intervention du parc. Elle a également permis à certains partenaires institutionnels du littoral de mieux connaître les spécificités du Sud Guyane. Elle a posé la question de l'adaptation des réglementations et interventions à ce territoire (par exemple sur les déchets, sur la gestion de la forêt...)

Néanmoins, la mise en œuvre de la convention 2016-2018 donne le sentiment d'un éparpillement des moyens qui nuit à la cohérence et à l'efficacité de l'action du Parc. Les recommandations pour l'élaboration de la future convention sont les suivantes :

1. Capitaliser sur les acquis : certains projets réussis peuvent servir de base pour la future convention.
2. Articuler la convention selon des axes thématiques et des axes transversaux, auxquels seront rattachés les projets, afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action du parc
3. Réintégrer tout le champ d'action du PAG dans le choix des axes et des projets. En particulier, les thèmes liés à la nature et à la culture méritent une meilleure visibilité.
4. Parler de projets prioritaires de la convention, définis en partenariat entre le parc et la mairie, plutôt que « d'actions impliquant un partenariat entre la commune et le parc amazonien » comme c'est le cas de la convention 2016-2018. Certains projets peuvent être jugés prioritaires d'un commun accord mais n'impliquer que les moyens humains et financiers du parc (ainsi que d'autres partenaires que la commune). C'est le cas, par exemple, des actions culturelles pour lesquelles les élus ont un fort intérêt, mais sans qu'un service dédié n'ait encore pu être mis en place par la mairie.
5. Recentrer l'action du PAG sur ses compétences et son cœur de métier. Il ne s'agit pas d'abandonner du jour au lendemain des champs d'actions pour lesquels les besoins de la population sont énormes. Mais le Parc doit continuer de clarifier son rôle. Il n'a pas vocation « à faire à la place de » mais peut, du fait de sa position privilégiée sur le territoire, accompagner le passage des compétences ou l'implication accrue d'institutions aujourd'hui peu présentes dans le Sud de la Guyane.
6. Diminuer le nombre de projets, déjà finir ceux qui sont engagés. Il s'agit d'éviter l'éparpillement. Il s'agit aussi de tenir compte des missions de fond (activités de surveillance, inventaire, entretien, accompagnement des acteurs...) que les agents portent à côté des projets. En particulier, les projets réalisés lors de la première convention nécessiteront un accompagnement en termes d'entretien ou d'appui à la gestion, ne serait-ce que pour trouver et passer le relais à d'autres acteurs.
7. Questionner les modalités de communication sur l'avancement de la convention. Globalement satisfaisantes pour ce qui concerne les élus, elles pourraient être renforcées vers les partenaires. Par ailleurs, la communication vers la population est aujourd'hui peu importante et surtout peu adaptée. C'est un souhait de la mairie de la renforcer.

8. Ne pas intégrer dans la convention des projets qui relèvent des compétences d'un tiers. Par exemple, la question de la gestion des déchets doit être traitée dans les conventions avec la CCOG plutôt que dans une convention bilatérale entre le parc et la commune.
9. Rédiger les cahiers techniques en partenariat : le parc gagnerait à associer les principaux partenaires dès la rédaction des fiches techniques des projets, afin notamment de s'assurer avec eux de leur niveau d'engagement. Ce serait également l'occasion de mieux partager les objectifs, moyens, et priorités entre intervenants.
10. Conserver une fiche projet courte et communicante dans la convention, sur une page. Conserver, à côté de la convention, les cahiers techniques : ils sont utiles aux pilotes de projet et méritent d'être maintenus. Par contre, le modèle de fiche technique doit être simplifié. Il doit mettre en avant les résultats attendus plutôt que de décrire exhaustivement les activités prévues
11. Clarifier l'organisation interne PAG : le rôle des pilotes et des équipes projets, l'articulation entre siège et délégation, ont du mal à être compris de l'extérieur... et de l'intérieur. Il est recommandé d'éviter les co-pilotages et de remettre le pilote au centre du dispositif.
12. Rester sur une durée de 3 ans, au regard du calendrier électoral et également pour permettre un bilan et une éventuelle réorientation des actions sans trop attendre. Il ne s'agit que d'une 2^{ème} convention, le partenariat ne connaît pas encore son « rythme de croisière ». La question d'une durée plus longue pourra éventuellement se poser à la 3^{ème} convention car 3 ans, cela reste court pour des projets de développement.
13. Mettre en place un cadre de suivi partagé PAG/commune, notamment pour le suivi financier. Ce point relève néanmoins d'avantage des conventions de financement que de la convention d'application, qui reste une convention cadre et ne fixe pas précisément les moyens humains et financiers à engager par les différentes parties.

Un agent Parc :

« Attention à notre niveau d'ambition, à ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre »

Un agent mairie : « Le Parc a certaines compétences fortes et compétences techniques, sur l'environnement et la culture où l'on voit de nombreux résultats, mais sur certains sujets il s'agit plus semble-t-il de combler un vide qui devrait être occupé par d'autres acteurs dont c'est la compétence majeure. »
(cotech de janvier 2018)

Le directeur de Parc : « On a besoin d'avoir des axes thématiques, avec l'opportunité et le besoin de se recentrer sur « moins faire pour mieux faire ». Il y a une conviction de service public, à faire des choses utiles. Il ne s'agit pas de forcément tout faire, mais se concentrer sur des cœurs de métier, et pour les autres pas se retirer, mais se mettre dans une trajectoire où les collectivités prennent les devants progressivement. On ne va pas tout arrêter, mais le but c'est le relais, la passation, le passage de la compétence avec ceux qui sont compétents, avec facilitation du Parc. »
(cotech de janvier 2018)

Un partenaire : « Il faudrait bien préciser les lignes de partage et les champs de coopération » et « mieux formaliser les engagements de chacun »

Un agent mairie :
« le Parc ne doit pas forcément aller là où il y a un besoin mais plutôt là où il est légitime »

PARTIE II - BILAN EVALUATIF DETAILLE PAR PROJET

Bilan de projet : carbet de transmission des savoir-faire traditionnels Wayana-Teko du village de Cayodé

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Faciliter la transmission des savoir-faire artisanaux traditionnels au village de Cayodé entre les porteurs de savoirs et les jeunes générations

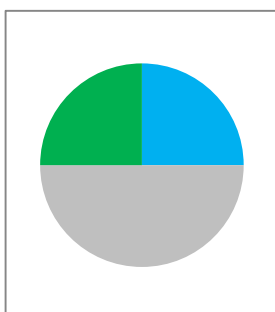
- 1) Accompagner les habitants de Cayodé dans la construction d'un carbet, dédié à la réalisation d'ateliers de transmission des savoir-faire locaux
- 2) Accompagner l'association Wayana-Teko dans l'exécution technique du projet
- 3) Appuyer la mise en place des activités de transmission (vie du carbet et organisation des cours)

Chiffres clés

- Un carbet de transmission construit en 2017
- Des ateliers de transmission en place depuis 2018 : 5 intervenants, 50 heures d'ateliers

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|--|-------------------------|
| Carbet de transmission construit et fonctionnel (permettant la transmission des savoirs et savoir-faire) | Réalisé |
| Association WayanaTeko renforcée dans ses capacités de mise en œuvre de projet | Non réalisé / réorienté |
| Association WayanaTeko accompagnée pour renforcer ses capacités administratives et de gestion | Non réalisé / réorienté |
| Préfiguration des activités de transmission | Au-delà du réalisé |



Le carbet a été construit comme prévu. L'association locale s'est révélée insuffisamment structurée pour porter les activités de transmission. Une solution a été trouvée à travers un portage par l'association Gaïa (Aprosep). Les activités de transmission ont non seulement pu être préfigurées, comme prévu dans la convention, mais également engagées dès 2018.



Otopan de Cayodé, inauguré en mars 2017.



A l'école de Cayodé, les élèves du CE1 au CM2 profitent de la transmission des savoir-faire de leurs aînés et fabriquent leur première vannerie et leur premier collier. Kutaka Yamo, Wayaman Akinou, Angelo Nicole, Panapuy Yalali et Aliman-he Koumanalema sont intervenus entre avril et juin 2018 à l'école de Cayodé.

Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-----|----------------|-------------------|
| PAG | 40 h.j | 1000 |
| CTG | | 3000 |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Ce projet est cité par un tiers des répondants comme un résultat marquant de la convention 2016-2018. Il est perçu comme une belle réalisation, dans la continuité des actions engagées sur Antecume Pata. Il répond aux enjeux de préservation du patrimoine culturel de la commune. Il est identifié comme un projet mis en œuvre majoritairement par le PAG, en adéquation avec son cœur de métier. La mairie n'est peu voire pas intervenue. De fait, les résultats de ce projet ne sont pas toujours bien connus des répondants, notamment des élus et des services de la mairie.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Trouver les bonnes personnes pour animer le projet (actuellement le directeur de l'école a un rôle clé dans l'animation du projet).

Trouver une souplesse suffisante pour adapter le projet au cours de sa vie. Les positionnements de principe au démarrage du projet (financement des intervenants, constitution d'une association...) ont pu être bloquants pour la mise en place des ateliers.

Perspectives

Action à engager sur 2018-2020 :

- équiper le carbet (financement ARS ?)
- poursuivre les ateliers scolaires (PEAP de la CTG)
- mettre en place des ateliers à destination des adultes (financement PAG ou autofinancement)

Conforter la durabilité du projet, très dépendant de l'accompagnement par le Parc. Désigner, en interne au PAG, un pilote de projet plus près du terrain pour animer et suivre la réalisation des activités de transmission.

Conforter le volet culturel de la convention d'application avec Maripasoula ?

Développement de l'activité d'agro-transformation à Maripasoula à travers une démarche collective

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Améliorer la qualité de vie des familles d'agro transformateurs d'un point de vue social et économique :

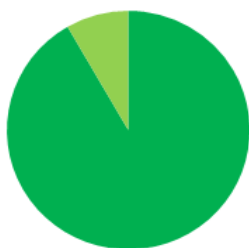
1. Co-construire le projet localement, de manière consensuelle entre toutes les parties prenante,
2. Améliorer les conditions et les capacités de production individuelles et collectives du secteur d'agro transformation de la commune,
3. Améliorer les capacités de négociation et de commercialisation individuelles et collectives des agro transformateurs de Maripa-Soula.

Chiffres clés

- 1 association d'agriculteurs créée en septembre 2016
- 1 animatrice recrutée
- Environ 2 formations/an organisées spécifiquement sur l'agro-transformation
- 2 demi-journées par semaine d'accès à la cuisine pédagogique du collège
- Participation à un évènement de grande ampleur par an (2015 : Salon régional de l'agriculture, 2016 : Salon du Tourisme, 2017 : SaRéGA) et à au moins 2 évènements locaux/an (fêtes locales)

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|--|----------|
| Voyage d'étude | Réalisé |
| Expertise pour la mise en place d'un local à usage collectif adapté | Réalisé |
| Du matériel performant (acquis via microprojets entre autre) | Réalisé |
| Un plan de formation sur 2 ans pour le renforcement des capacités des producteurs/agro transformateurs | Réalisé |
| Un document de synthèse (fiche producteur, projets individuels, motivation collectif) | Réalisé |
| Un local aux normes | Réalisé |
| Un plan de fonctionnement du local (compétences nécessaires, budget prévisionnel, règlement intérieur) | En cours |
| Le recrutement d'un animateur | Réalisé |
| La formation continue des agro transformateurs | Réalisé |
| Une identité collective en cours de définition | Réalisé |
| Appropriation croissante de l'outil | Réalisé |
| Elargissement et consolidation des réseaux de vente | Réalisé |



Le projet repose sur trois pieds : l'animation du collectif, le déploiement de formations et la mise en place d'un local équipé. Les deux premiers volets ont été mis en œuvre comme prévu. Un seul livrable reste en cours : la réalisation d'un local de transformation aux normes. Suite à un marché infructueux, la Mairie et le Parc ont choisi de réorienter certains choix. La nouvelle échéance de livraison: est désormais fixée au 1er janvier 2020. Depuis 2016, une solution palliative a été mise en place, avec l'utilisation de la cuisine du collège. Cette cuisine permet d'avoir un lieu de formation et de production, avec du matériel performant (achat microprojet 2015).



Figure 1: Salon de l'agriculture (SaRéGA) 2017



Figure 2: Réunion de l'association Oli Taanga (juillet 2017)



Figure 3: Séance de formation en salle (janvier 2018)

Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-------|--|-------------------|
| PAG | 250 h.j | 54 000 euros |
| FNADT | Un animateur à temps plein depuis juin 2017 | 98 000 euros |
| CFPPA | Une partie des 1000 h.j dédiés aux formations sur Maripa-Soula | 17 000 euros |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Le projet est cité par 13 personnes interrogées sur 20 comme une réalisation marquante de la convention 2016-2018 : c'est le premier projet cité. Il est perçu comme un projet partenarial, qui a réussi à associer les différents partenaires et à s'appuyer sur leurs complémentarités, à impliquer élus et techniciens. La visibilité de certains résultats, comme le marché de producteurs, est saluée. Le projet engage la dynamique pour construire une démarche structurante, élargie au volet agricole.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Facteur de facilitation : la motivation des agriculteurs, la compétence et l'implication historique du CFPPA, la volonté de la commune, le financement européen, une organisation PAG lisible avec une animation dédiée locale.

Les contraintes : la durée trop courte du projet, la conjoncture (avril 2017), les moyens humains limités de la mairie, le manque de prestataires compétents sur Maripasoula, les coûts de transport

Perspectives

Finalisation jusqu'à la réalisation d'un local dédié aux normes en 2020 (points d'attention sur les délais, les questions politiques et règlementaires).

Renforcement de l'ingénierie sur le projet en interne à la mairie (avec l'appui de la CCOG). Elargissement de l'approche à la production dans le cadre de la mise en place du pôle pilote agro-écologique de la commune et du schéma directeur de développement agricole de Maripa-Soula.

Vigilance sur la durabilité du projet : précarité de l'usage des locaux scolaires, pérennité de l'association, statut et gestion de l'outil de transformation, forte dépendance à l'animation par le parc amazonien. Une étude est prévue pour envisager les pistes qui permettraient à l'association de devenir autonome, avec l'appui des structures relais compétentes.

Bilan de projet : création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Créer et développer un marché municipal à sessions régulières dans le bourg, équipé organisé et animé où se rencontreront des vendeurs de produits frais et transformés/manufacturés et des acheteurs.

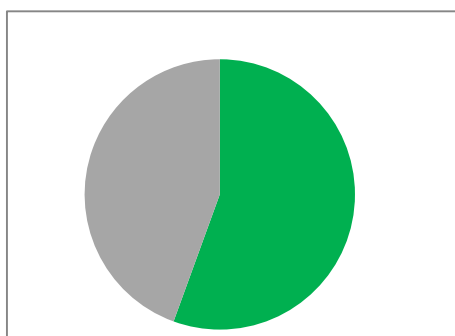
1. Statuer sur la pertinence d'un marché municipal
2. Définir et statuer sur le projet d'infrastructure et d'équipement
3. Préparer et réaliser le projet d'infrastructure et d'équipement
4. Mobiliser les différents acteurs du marché
5. Créer le système de gestion du marché municipal
6. Animer le marché municipal

Chiffres clés

Un marché municipal en construction en 2018.

Etat des différents livrables prévus

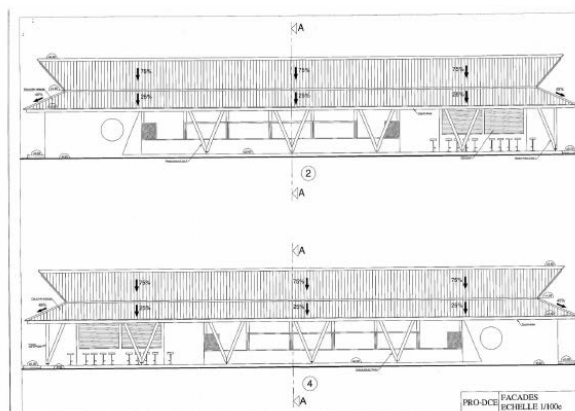
| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|-------------------------|
| Une note de pertinence Un plan d'interdiction de la vente foraine en bord de route Un plan des infrastructures et des équipements, avec budget et mode opératoire | Réalisé |
| Un programme de travail en régie ou un dossier de consultation des entreprises Un schéma d'organisation du marché : acteurs, rôles, règles du jeu en phase de démarrage, outils de gestion et de suivi | Réalisé |
| Un plan de communication Un programme d'animation du marché sur un an ou plus | Non réalisé / réorienté |
| Inauguration et démarrage du marché | Non réalisé / réorienté |
| Un rapport d'étape à un an d'expérience | Non réalisé / réorienté |



Sur la durée de la convention, la mise en œuvre du projet a été centrée sur le chantier de construction du nouveau marché. Cette phase a mobilisé quasi exclusivement les moyens de la mairie, le Parc amazonien ayant été très peu sollicité en appui. L'accompagnement du Parc était prévu dans la phase suivante d'animation et de communication autour du marché, en lien avec le projet de développement de l'agriculture et de l'agro-transformation sur la commune. Il n'a donc pas été mis en œuvre.

Par contre, le parc a contribué en parallèle à l'organisation d'un marché des producteurs mensuels, qui préfigure ce qui pourrait être fait sur le futur marché municipal.

CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ COUVERT A MARIPA-SOULA



Moyens financiers engagés sur trois ans

| | Moyens financiers |
|-------------------------|-------------------|
| DETR/DSI 2016 | 500 000 € |
| CCOG | 75 000 € |
| Commune de Maripa-Soula | 135 000 € |
| TOTAL : | 710 000 € |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Le projet est perçu comme non réalisé par l'ensemble des répondants. Il est par ailleurs perçu comme un projet exclusif de la mairie, le Parc n'ayant pas apporté de contribution dans la phase de construction.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Délai de réalisation du chantier

Perspectives

Intégrer ce projet dans une démarche plus globale de soutien à la production agricole sur Maripasoula : « de l'abattis au marché » ?

Bilan de projet : Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Développer la filière forestière locale en cohérence avec une gestion durable et concertée des forêts :

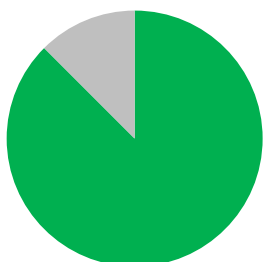
1. Améliorer les capacités locales dans les secteurs de la production de bois et de la construction
2. Lancer une réflexion sur l'insertion des projets mis en œuvre sur la commune dans une démarche de développement de la filière bois d'œuvre locale, en s'appuyant sur un projet pilote d'ouvrage bois sur le Haut Maroni
3. Mettre en place une réflexion globale sur l'aménagement de l'espace forestier en s'appuyant sur la démarche de plan de gestion forestier de l'ONF.

Chiffres clés

- 5 sessions de formation organisées sur l'abattage et le sciage (4 porteurs de projet et 3 agents communaux), la classification des bois de structure (3 exploitants et 2 agents communaux)
- 1 chantier école avec 6 jeunes de Taluen.
- Un plan de gestion forestier validé par le conseil municipal

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|-------------------------|
| Deux sessions de formations abattage-sciage pour des porteurs de projet du Haut Maroni | Réalisé |
| Une formation abattage contrôlé et une formation sciage pour des agents municipaux | Réalisé |
| Une étude de préfiguration technique de la construction de la passerelle de Taluen | Réalisé |
| Un ouvrage bois construit à Taluen, contribuant à l'acquisition de compétences locales dans le domaine de la construction | Réalisé |
| Une note de positionnement sur l'utilisation des ressources bois locales dans la construction | Non réalisé / réorienté |
| Un document de programmation des projets d'ouvrages bois sur les prochaines années | Réalisé |
| Au moins 3 réunions du comité de pilotage sur la mise en place du plan de gestion | Réalisé |
| Un plan de gestion forestier | Réalisé |



Les volets formations forestières, étude de préfiguration et plan de gestion ont été réalisés conformément aux attendus de la convention. L'étude de préfiguration géotechnique et topographique a conduit à écarter la construction de la passerelle de Taluen, au regard du coût et de la technicité requise trop élevée pour un chantier-école. Le chantier école s'est finalement tourné vers deux carbetts propreté de Taluen, à travers une formation-action sur la construction avec le CFPPA (suite aux interventions du RSMA encadrant des jeunes du littoral). La note sur l'utilisation des ressources de bois local n'a pas été réalisée sur le temps de la convention. Des ateliers avec les compagnons bâtisseurs sont par contre en cours de mise en place sur l'utilisation de bois locaux dans l'habitat privé.



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-------|----------------|-------------------|
| PAG | 120H.J | 8000 € |
| CPER | | 20 000 € |
| ONF ? | | |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Ce projet suscite des avis partagés de la part des répondants. Il apparaît comme un projet ambitieux dans les objectifs définis au départ, alors même que le PAG et la Mairie ne disposaient pas de toutes les clés pour le mener à bien, une grande partie du projet étant tributaire de l'ONF. De fait, la démarche s'est révélée longue et laborieuse, avec des changements de stratégies à plusieurs reprises.

Certains répondants ont le sentiment que ce projet manque de résultats tangibles, que leur portée est insuffisante (seulement 2 transformateurs touchés par exemple) ou que ses résultats ne sont pas suffisamment visibles pour être appropriés.

D'autres, inversement, pensent que ce projet, à travers une approche des « petits pas » (de petites choses, mais toutes positives) a posé des bases solides pour la suite. Selon eux, il a permis des avancées significatives sur deux points fondamentaux :

- L'appropriation de l'enjeu de gestion durable de la forêt par la mairie. La validation à l'unanimité du plan de gestion au conseil municipal est vécue comme une grande satisfaction, tant par les élus, les services de la ville que l'ONF.
- Le partenariat entre le PAG, l'ONF et la mairie, au départ très difficile, est maintenant vécu comme positif et solide.

Un élu : « un long travail qui a donné satisfaction à l'ensemble des partenaires »

Un agent de l'ONF : « beaucoup de chemin a été fait de part et d'autre. On a maintenant deux cultures qui se rejoignent »

Un agent de la mairie : « Même si les résultats ne sont pas encore au RDV, on arrive maintenant à travailler avec l'ONF, on connaît les entrepreneurs du bois, on a acquis une vision stratégique sur la forêt. »

Les chantiers école sur les carbets de propreté semblent avoir été un facteur de tension tant en interne au PAG qu'entre le PAG et les services de la Mairie, du fait d'objectifs et d'approches différentes. Pour les uns, il s'est agi d'une démarche chronophage et laborieuse, peu efficace. Pour les autres, c'est une démarche à valeur de test, qui pourrait faire des petits en termes d'acquisition de compétences locales à Maripasoula.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Les facteurs de contraintes les plus cités sont les changements d'équipes, qui se sont accompagnées de changement de vision et de stratégie (ex : équipe ONF), ainsi que le manque de partage des objectifs (cf carbets de propreté)

Les facteurs de facilitation ont été l'investissement des élus sur le sujet, le renforcement de l'équipe de l'ONF, le programme de revitalisation centre bourg comme facteur de transversalité et d'impulsion.

Le lobbying du PAG apparait comme un facteur essentiel de l'implication de l'ONF, même si ce lobbying aurait gagné à être porté également au niveau national, vers la tutelle de l'ONF.

Les difficultés rencontrées sur la construction de la « maison du Parc » ont été citées comme un élément de contexte important de ce projet, tantôt vécu comme un frein pour le PAG (comment porter un message vers la commune quand on n'est pas exemplaire ?) tantôt comme un événement moteur, qui a permis de mettre en lumière l'enjeu de la gestion du bois sur Maripasoula tant vis-à-vis- de l'Etat que des élus.

Enfin, l'ONF estime que le manque d'anticipation du cadre juridique a pu être une contrainte. On est trop vite parti du principe que « on pourra l'adapter », alors que ce n'est pas toujours possible et qu'on y perd finalement beaucoup de temps et d'énergie.

Perspectives

Sur le volet gestion forestière :

Il s'agira de mener à bien le projet d'encadrement de la gestion de la forêt de Maripasoula (directive régionale d'aménagement, plan d'aménagement, règlement de gestion). C'est un préalable essentiel pour accéder aux aides européennes (inventaires, pistes...) et espérer à terme attendre un niveau de service comparable à celui du littoral (cartographie Lidar, pistes au gabarit, identification GPS des arbres exploitables...). Il convient également de réaliser la piste Yaou par la mairie, afin de permettre l'ouverture des pistes forestières par l'ONF. Enfin, il faudrait trouver les leviers adaptés pour le déploiement d'un agent ONF permanent à Maripa-Soula ou à minima d'un poste en appui à la filière.

Sur le volet filière bois/ construction :

La volonté est de poursuivre les efforts pour faciliter l'utilisation de bois locaux dans la construction, notamment au travers des projets relatifs à l'habitat privé (compagnons bâtisseurs), comme levier pour favoriser la relance d'une production de bois légale.

Les efforts de formations et formations actions sont à maintenir, voir à intensifier, dans le secteur forestier et de la construction bois à Maripa-Soula et sur le Haut Maroni.

Bilan de projet : Amélioration de la gestion des déchets

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Mettre en place une stratégie globale de captation des déchets par gisement sur les écarts du Haut-Maroni en cohérence avec la stratégie mise en œuvre pour le Bourg.

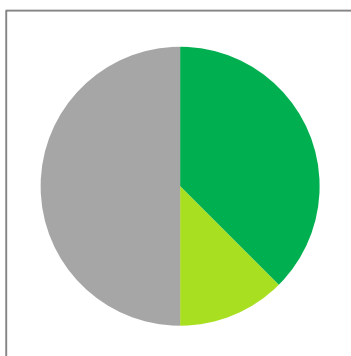
- Sensibiliser et donner des outils et clés de compréhension sur l'importance du traitement des déchets.
- Mettre en place des actions pilotes concrètes régulières d'enlèvement et classification des déchets
- Contribuer graduellement à la mise en place d'une gestion des déchets par filières.

Chiffres clés

- 14 carbets de propreté, où les habitants peuvent déposer leurs déchets
- 4 opérations « village propre », de collecte des encombrants sur le Haut-Maroni
- 38 panneaux de sensibilisation à la salubrité publique
- 1 étude de faisabilité d'ISDND sur les villages de Cayodé et Taluen
- 1 diagnostic Parc - mairie de l'état de la gestion des déchets sur le Haut Maroni
- 1 adaptation règlementaire pour le stockage de déchets en site isolé, applicable au 1er janvier 2019 (décret ° 2018-900 du 22 octobre 2018 et son arrêté ministériel)

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|-------------|
| Sensibilisation et approfondissement des connaissances de la population | Réalisé |
| Obtention de connaissances spécifiques sur les déchets et les priorités des villages par filières | Non réalisé |
| Réamorçage de la collecte sélective des piles au travers d'un travail de re-sensibilisation | En cours |
| Enlèvement et classification des déchets | Réalisé |
| Implantation de petits aménagements de collecte et tri sélectif des déchets | Réalisé |
| Démonstration de techniques de valorisation locale des déchets | Non réalisé |
| Choix des filières et mise en place d'un système de valorisation locale de certains déchets | Non réalisé |



| | |
|--|-------------|
| Mise en place d'une fonction médiation déchets | Non réalisé |
|--|-------------|

Le projet était ambitieux puisqu'il visait à préfigurer un système de collecte sélective des déchets et à se doter d'une vision de long terme. Les réalisations concrètes sont réelles et visibles dans le quotidien des habitants : actions de sensibilisation, opérations villages propres, panneaux d'information, carbets de propreté... Ces actions ont également un rôle essentiel d'éducation à l'environnement, alors que la problématique des déchets est relativement nouvelle pour les populations des villages. La collecte des piles, l'apport des poubelles au point de collecte, le ramassage collectif de déchets... sont autant d'entrées qui ont permis d'initier l'adoption des « bons gestes » chez les habitants. Néanmoins, les éléments d'une gestion durable des déchets sur le Haut-Maroni ne sont pas encore réunis. Les actions visant la mise en place d'un traitement local, d'une collecte par filière ou d'une valorisation des déchets n'ont pas abouti. La collecte sélective des piles est un exemple emblématique. Elle a été interrompue, faute d'implication des Eco-Organismes habilités et subventionnés sur le sujet. En 2018, le Parc a décidé de reprendre cette mission, bien qu'elle ne soit pas de sa compétence, au regard de l'enjeu de cette démarche en terme d'éducation à l'environnement.



Opération village propre sur le Haut Maroni



Carbet de propreté à Taluen



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|--------|----------------|-------------------|
| PAG | 400 h.j | 60 000 euros |
| Mairie | ? | 46 000 euros |
| CPER | | 40 000 euros |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

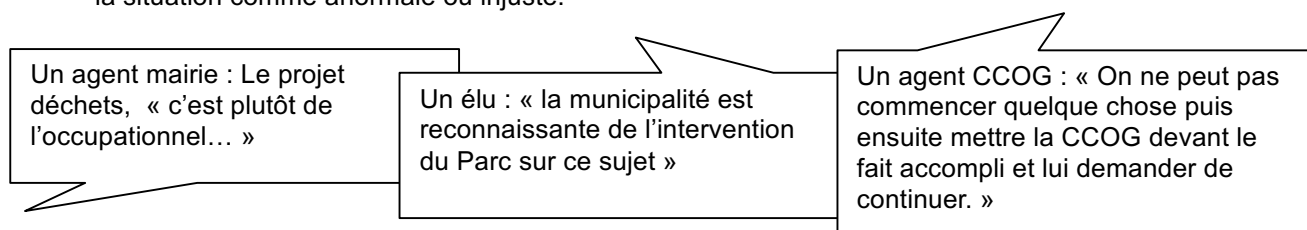
Les personnes interrogées dans le cadre des entretiens ont émis des avis partagés sur ce projet.

Le projet est perçu plutôt positivement par l'encadrement du Parc et par les élus de Maripa-Soula. Ils mettent en avant les carbet de propreté comme une réalisation concrète. Même s'il s'agit de petits aménagements, ils ont été mis en œuvre de façon partenariale par le Parc et la mairie. Les élus interrogés soulignent l'importance de l'action du Parc au regard de l'enjeu environnemental de gestion des déchets, dans un contexte où la CCOG, légalement compétente sur ces questions, n'est pas suffisamment présente.

Par ailleurs, les études et travaux réalisés ont constitué un premier retour d'expérience, sur laquelle la CCOG a pu s'appuyer pour engager des études pré-opérationnelles. De façon plus globale, les actions engagées par le Parc sur le Sud Guyane ont contribué à provoquer une réaction institutionnelle collective sur la recherche d'adaptation réglementaire, qui est une réalité officielle (rarissime) aujourd'hui, et une force pour les collectivités compétentes pour le futur.

Certains agents techniques du Parc, de la mairie ou de la CCOG ont une vision plus négative du bilan de ce projet. Différents arguments sont évoqués :

- L'insuffisance des résultats obtenus au regard de l'urgence du sujet sur le Haut-Maroni : actions de collecte limitées à des opérations d'enlèvement, difficultés sur le ramassage des piles, création d'un site de stockage mis en attente faute d'une évolution règlementaire...
- Plus globalement, le projet est perçu comme manquant de cohérence, comme une série d'actions « coups de poing » sans pérennité. Cela peut créer de la frustration : les habitants commencent à utiliser les points de collecte alors que le service n'est pas en place.
- La disproportion entre les moyens investis et les résultats obtenus. Le projet est perçu comme une petite opération avec un intérêt réel, mais qui a pris beaucoup de temps, notamment aux employés de la mairie. En particulier, le choix de réaliser certains carbets propreté à travers des chantiers d'insertion s'est révélé très chronophage.
- La question récurrente des compétences, du qui fait quoi, des priorités et des moyens de chacun. La CCOG a la compétence légale. Mais les 5 villages du Haut-Maroni représentent une faible part de son territoire et ne sont pas forcément prioritaires au regard d'autres enjeux, par exemple dans les bourgs. De fait, la CCOG n'investit pas le champ à la hauteur de la demande de la population, qui peut ressentir la situation comme anormale ou injuste.



Facteurs de contrainte et de facilitation

Les principales contraintes d'ordre réglementaires sont en passe d'être levées, grâce à l'implication de la Deal et de l'Ademe.

L'intervention des acteurs publics compétents (CCOG, Eco-organismes), en particulier sur les sites isolés, reste le principal frein. Il pose la question des moyens de la CCOG dédiés au Sud Guyane, face à l'ampleur de l'enjeu déchets. Le Parc et la commune de sont pas compétents et pas outillés pour être efficaces, même si leur implantation dans les villages est un facteur de facilitation.

A noter sur l'ensemble des études préalables, de même que les constructions, ont été motivées par une compétence communale : le maintien de la santé et salubrité publique. Il n'y a pas eu d'empiétement sensu stricto sur les compétences de la CCOG (gestion, collecte, élimination).

Perspectives

La question des déchets ne peut être traitée dans le cadre d'une convention bilatérale entre le Parc et la commune, alors que la compétence relève de la CCOG. Il apparaît nécessaire d'avoir un lieu d'échange tripartite commune-CCOG-Parc qui permette de partager l'information, d'entendre les réalités de chacun (priorité, territoire) pour mettre en commun les moyens et décider ensemble ce qui peut être fait ou pas. Le Parc gagnerait à se recentrer sur son rôle de lobbying (pour porter l'enjeu auprès des partenaires compétents), de facilitation (pour accompagner ces acteurs dans le Sud) et d'éducation à l'environnement. Il peut également jouer un rôle dans les échanges avec le Suriname sur la question. Néanmoins, face à l'urgence des besoins, le Parc sera peut-être encore amené à « agir à la place de... », comme c'est le cas avec la reprise de la collecte de piles. Il est vrai que cette action comporte également un enjeu en termes d'éducation à l'environnement (exemple du petit geste individuel qui peut avoir un grand impact).

Bilan de projet : Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Accompagner la première mise en place du service d'électricité dans les écarts du Haut-Maroni

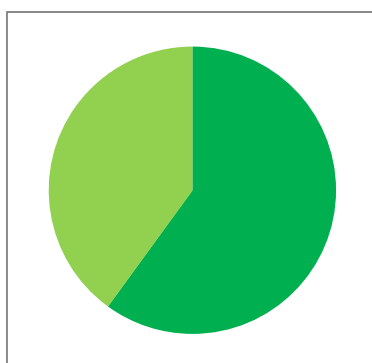
- Raccorder les usagers au service public d'électricité
- Promouvoir la petite électrification familiale dans les écarts non desservis par le service public
- Contribuer à la démarche de sensibilisation adaptée à la maîtrise de la demande en énergie
- Capitaliser une méthode d'intervention répliquable dans l'espace (bassin Oyapock et Centre) et vis-à-vis

Chiffres clés

- 12 jeunes du Haut-Maroni formés au métier d'électricien et habilité
- 2 agents de médiation recrutés par EDF
- 6 dépliants de sensibilisation, réédités en 2016
- 130 foyers équipés dans les écarts

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|--------------|
| Formation et professionnalisation d'un réseau d'installateurs | Réalisé |
| Equiperment de 300 foyers | En cours |
| Soutien à la médiation énergie après mise en fonctionnement des centrales | Réalisé |
| Sensibilisation – accompagnement dans le cadre de la maîtrise de l'énergie (suivi des consommations, modes de tarification) | Réalisé |
| Retour d'expérience | En cours |



Le projet a connu un retard important au démarrage, du fait d'un décalage de plus de deux ans entre la réception planifiée et réelle des centrales de production des cinq villages principaux. En parallèle de l'électrification des villages amérindiens, une vingtaine de jeunes ont été formés afin de pouvoir intervenir dans le domaine électrique intérieur. Chaque village dispose ainsi d'électriciens équipés en matériel professionnel, aptes à répondre aux besoins des foyers. Ces formations ont été réalisées par l'association Kwala Faya et la Socotec, en partenariat avec la mairie, le Parc amazonien, EDF, la CTG, l'Ademe et la CCOG. Des outils de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie (comment faire des économies d'énergie, le matériel à haute performance énergétique, etc.) ont été conçus et mis à disposition des médiateurs dans les villages. Ces outils sont complétés par l'élaboration d'un kit pédagogique par le GRAINE Guyane.

Ce projet est caractérisé par la coordination de nombreux partenaires. De fait, l'un des principaux livrables prévus (l'équipement des foyers) n'est pas du ressort du Parc ni de la mairie, qui ont joué dans ce projet un rôle d'accompagnement et de facilitation. Le Parc a ainsi apporté un appui financier et technique, notamment sur les actions d'animation, de médiation et de formation.



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|--------|------------------|-------------------|
| PAG | 30 hommes.jours | 36 000 euros |
| Mairie | ? | 5 500 euros |
| CTG | | 45 000 euros |
| CCOG | 600 hommes.jours | 35 000 euros |
| CNES | | 48 000 euros |
| ADEME | | 50 000 euros |
| EDF | | 30 000 euros |
| FEDER | | 300 000 euros |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Les résultats du projet sont perçus de façon contrastée selon les répondants.

Le projet est perçu par plusieurs personnes comme réussi. Il a permis des réalisations concrètes. Il s'agissait d'un projet soutenu par la mairie, qui répondait à un vrai besoin. Il a associé les jeunes du territoire. Il a été permis par une forte mobilisation et une vraie complémentarité entre acteurs, qui ont su mettre en commun leurs moyens et leurs compétences.

Quelques répondants retiennent plutôt les difficultés rencontrés par le projet, en particulier les importants retards de mise en service, qui ont d'ailleurs amené le Parc à se positionner en retrait pendant un temps. A la fin de la convention, on est encore au milieu du gué.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Parmi les facteurs de facilitation, ont été cités : la volonté de quelques personnes autour d'un thème porteur (énergie renouvelable), les moyens investis dans la coordination, l'approche pragmatique, le soutien politique

Le frein principal cité vient du fait que le Parc et la Mairie ont conventionné sur des livrables qui ne dépendaient pas d'eux d'une part, et sur un pas de temps (3 ans) peu réaliste par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser.

Perspectives

Il s'agit déjà de mener ce projet à terme et que les différents intervenants tiennent leur engagement jusqu'au bout. La poursuite du projet dans la future convention Parc-Mairie ne semble pas souhaitable, les livrables dépendant trop fortement de partenaires extérieurs.

Bilan de projet : Les rendez-vous éco-citoyens du haut Maroni

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Co-organiser des rendez-vous thématiques et développer l'éco-citoyenneté lors d'évènements réguliers et récurrents

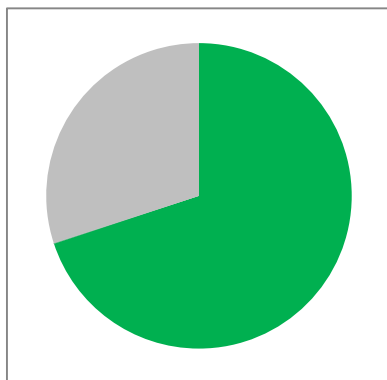
Appuyer la mise en réseau des acteurs et la structuration de méthodes partagées, pour accroître la visibilité des actions réalisées sur le territoire

Chiffres clés

Chaque année, au moins 5 évènements organisés, qui permettent de toucher plus de 1000 élèves par an et au moins 300 personnes en direct par an pour le grand public.

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|--------------|
| Un guide de bonnes pratiques relatif à la réduction et la gestion des déchets lors des grands évènements | Non finalisé |
| Un calendrier annuel d'évènements partagé avec les partenaires et intégré à la planification événementielle de l'OT | Réalisé |
| Costumes et char recyclés pour carnaval | Non réalisé |
| 4 à 6 rendez-vous éco-citoyens mis en œuvre chaque année | Réalisé |
| Un document de planification des semaines thématiques sur le moyen/long terme élaboré, partagé avec les partenaires et intégré à l'agenda de l'OT | Non réalisé |



Le principal livrable (l'organisation de 4 à 6 RDV annuels), qui est aussi le plus mobilisateur en temps et en moyens, a bien été mis en œuvre. Globalement, ces rendez-vous éco-citoyens ont été très bien accueillis par les enfants de Maripa-Soula, du bourg comme des écarts, ainsi que par les enseignants. La démarche a permis d'installer un climat de confiance réciproque entre certains partenaires, comme les enseignants, et a abouti à la mise en œuvre de projets d'envergure (exemple de la fête de la science en 2017, qui a rassemblé plus de 800 enfants sur la place des fêtes de Maripa-Soula). Au final, le nombre d'élèves touchés (près de 1000 par an) montre l'intensité de l'activité engagée.

Par contre, le désistement de partenaires associatifs n'a pas permis de mener certains projets à bien. De même, le manque de motivation des partenaires et participants n'a pas permis de finaliser la rédaction du guide de bonnes pratiques relatif à la réduction et la gestion des déchets lors des grands évènements. Enfin, du fait du changement de statut de l'office de tourisme, le document de planification a été abandonné, n'étant plus d'actualité.



Fête de la science 2017



Fête de la nature 2018

Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-----|--|-------------------|
| PAG | 240 hommes-jour + 75 h.j volontaire | 11 000 euros |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Perception mitigée des personnes interrogées dans le cadre des entretiens. Le projet est reconnu comme au cœur des compétences du Parc mais les résultats sont souvent mal ou peu connus.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Parmi les contraintes, on peut citer la faible implication de la mairie (élus et service technique) et de l'Office de tourisme, les désistements tardifs de plusieurs associations, le manque de moyens dédiés par le Parc (le projet RDV écocitoyens prévoyait un temps plein). Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation à l'environnement, les délais pour percevoir des impacts sont très longs : il faut une génération d'enfants touchés avant d'espérer voir des changements de comportement.

Parmi les facteurs de facilitation, on citera la mise en réseau progressive et la montée en compétence des acteurs locaux (associations, enseignants), le recrutement de volontaire au service civique, le rattachement à des évènements existants (Mapa Buku Festi, fêtes nationales...).

Perspectives

Il convient de se poser la question de la place des RDV éco-citoyens dans la convention d'application, au regard des difficultés rencontrées pour faire vivre le partenariat avec la commune.

Il faut en particulier bien distinguer deux demandes et besoins distincts :

- Les RDV EEDD à destination des jeunes. A noter que les RDV EEDD n'ont de sens que si ils vont au-delà de l'évènementiel et permettent d'inscrire un projet sur la durée
- Des RDV grands publics, qui permettent de communiquer sur les enjeux/missions/projets du PAG : visite de sentiers naturels aménagés, RDV de l'agriculture, RDV de la culture... en choisissant les thématiques en fonction des partenaires.

Par ailleurs, on peut valoriser les démarches et outils participatifs utilisées en EEDD dans d'autres cadres : rédaction de guide, PLU...

Bilan de projet : Marché artisanal du Maroni

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Promouvoir le développement local au travers de la valorisation et préservation des patrimoines culturels matériels et immatériels du Maroni, mettant en lumière l'ensemble des domaines et des détenteurs de savoir et savoir-faire traditionnels (poterie, vannerie, perlerie, textile, travail du bois, produits du terroir, etc)

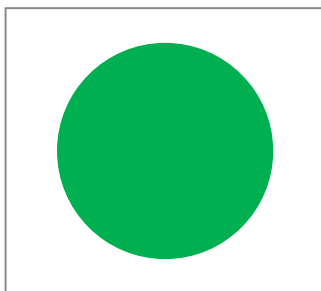
1. Valoriser les produits artisanaux du territoire et les produits agro-transformés, favorisant ainsi la structuration de la filière artisanale
2. Favoriser la promotion du territoire à travers une communication efficace permettant sa mise en valeur
3. Favoriser la structuration de la filière touristique

Chiffres clés

- 3 co-organisateurs de l'événement : Parc amazonien de Guyane, Mairie de Maripa-Soula, Office de Tourisme de Maripa-Soula
- En 2018, 10^{ème} édition du marché artisanal du Maroni
- 3000 visiteurs dont en moyenne, une cinquantaine de touristes « extérieurs » au territoire qui se déplacent pour l'occasion. 150 artisans/exposants présents
- Près de 20 000€ de recettes cumulées par l'ensemble des artisans/exposants présents (estimation édition 2017)

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|---------|
| Un marché artisanal /an | Réalisé |
| Recherche de financements | Réalisé |
| Campagne de communication | Réalisé |
| Mise en tourisme du marché artisanal | Réalisé |
| Ebauche d'un projet pilote permettant de structurer la filière artisanale | Réalisé |



Le marché artisanal de Maripa-Soula est désormais un évènement incontournable de la commune, voire du Sud Guyane. Il a fêté en 2017 son dixième anniversaire, à travers l'édition spéciale du Festi'Maroni. Le projet pilote permettant de structurer la filière artisanale a été validé par l'équipe municipale en 2017.



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| PAG | 375 h.j (125 h.j par édition) | 92000 € sur 3 ans |
| Mairie | 120 h.j (40j/h par édition) | 30 150 € sur 3 ans |
| Office du Tourisme | 60 h.j (20j/h par édition) | 12 864 € sur 3 ans |

| | | |
|--|--|---|
| Autres partenaires (DAC, CNES, DLE, Digicel, Air France) | | 52 670€ sur 3 ans* (dont l'équivalent de 4170€ en nature en 2017 **) |
|--|--|---|

*2016 : 1000€ (FEAC) - 2017 : 47 500€ dont 12 500€ (DAC), 5 000€ (DLE), 30 000€ (CNES)

** Air France (billets avion env 2500€), JSSIK (prise en charge lauréats concours de danse env 600€), Digicel (don de goodies env 620€), Guyane Première (prise en charge prestation animateur 450€)

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Ce projet est cité par 40% des personnes interrogées comme une réalisation marquante de la convention 2016-2018. Il est identifié comme un événement phare du PAG, visible et cohérent avec ses missions. En interne au Parc, ce projet est également perçu comme un événement important et mobilisateur, même s'il peut interroger sur le temps mobilisé par le PAG à son organisation. Par ailleurs, au-delà de l'évènement, le marché artisanal a vocation à permettre le développement des filières artisanales sur le Maroni, résultat qui peut sembler encore insuffisamment abouti à ce jour.

Facteurs de contrainte et de facilitation

Le marché reste perçu comme un événement PAG, ce qui rend difficile la mobilisation des services de la mairie et des élus concernés. Le manque d'autonomie des associations et la saturation des vols sont également des facteurs de contrainte.

Concernant le développement des filières d'artisanat, le PAG a longtemps attendu la validation des élus et l'implication de la mairie, alors que ce projet n'était pas une priorité pour eux.

Perspectives

- Evolution du format du marché artisanal
- Montée en puissance du projet de développement de la filière artisanale (diagnostic de la filière d'artisanat d'art, ateliers dans le Haut-Maroni...).

Bilan de projet : Programme « Sud Guyane Entreprendre »

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Dynamiser le développement de l'économie formelle du territoire au travers de la création de services d'accompagnement et de professionnalisation des porteurs de projet :

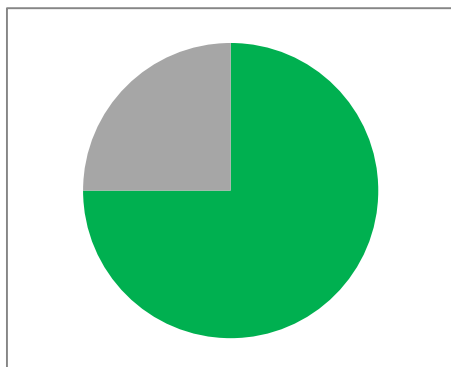
- Accompagner et professionnaliser les porteurs de projet ciblés par le programme
- Faciliter les démarches de formalisation et l'accès aux aides extérieures
- Mettre en place une plateforme d'appui et d'accompagnement permettant aux porteurs de projet de bénéficier de services de proximité spécifiques et innovants

Chiffres clés

- 140 personnes accompagnées et/ou formées sur 2013-2016
- Une vingtaine d'activités déclarées sur 2013-2016
- 77 personnes retenues pour le programme Sud Guyane Entreprendre 2018-2019

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|-------------|
| Porteurs de projets ciblés accompagnés dans leur projet | Réalisé |
| Porteurs de projets formés et équipés en matériel professionnel | Réalisé |
| Démarches de formalisation des bénéficiaires facilitées | Réalisé |
| Mise en place d'une structure de portage (Maison des entreprises-CAE) | Non réalisé |



Sur 2013-2017, dans le cadre du dispositif « Microprojets », les porteurs de projet ont bénéficié de formations, notamment dans le domaine du bois (abattage contrôlé), de la restauration (HACCP, permis d'exploitation, PMS etc.), du transport fluvial (permis "eaux intérieures"), permettant une mise aux normes progressive de leur activité. Une vingtaine d'activités ont été déclarées dans ce cadre. Des formations techniques ont également été organisées (menuiserie, mécanique hors-bord, mise aux normes des installations électriques etc...) ainsi que des formations à la gestion d'entreprise (initiation à la création, développer son entreprise, démarches collectives etc.).

A partir de 2017, le projet « réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre » a pris le relais, avec la volonté de renforcer la mise en réseau des acteurs. La première phase a consisté en une information et une présélection des porteurs de projets. En 2018, 273 personnes ont été informées. Environ la moitié de ces personnes a ensuite pu être recontactée et invitée à participer à la sélection réalisée par un prestataire spécialisé dans l'accompagnement de porteurs de projet économiques. Un total de 77 porteurs de projets intéressés et retenus pour intégrer le Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre.

La création d'une structure de portage juridique, présentée comme une activité phare du dispositif, a finalement été abandonnée. Ce choix s'est justifié par le manque de moyen sur le dispositif (1 ETP) ainsi que par l'absence d'identification d'une structure locale pouvant porter le projet.



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers estimés |
|---------|-----------------|---------------------------|
| PAG | 300 homme.jours | 30 000 € |
| FEADER | | 65 000 € |
| CTG | | 5 000 € |
| DIECCTE | | 30 000 € |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

La majorité des répondants ne citent pas spontanément ce projet lorsqu'on évoque la convention d'application de Maripa-Soula. Pour les quelques personnes qui le citent, la perception des résultats est mitigée, voir plutôt négative.

Ceci est lié au fait qu'un des objectifs importants fixés initialement, la création d'une coopérative d'activité et d'emploi, n'a pas été réalisé sur la durée du projet.

Par ailleurs, le projet est perçu comme complexe, notamment du fait des difficultés structurelles dans le Sud. Les moyens et effectifs que peut déployer le Parc sur un tel sujet ne sont pas à la hauteur des enjeux. La démarche microprojet peut avoir donné le sentiment d'une trop grande dispersion entre différents secteurs d'activités, sans qu'un diagnostic par filière ait permis de consolider l'approche.

Malgré ces difficultés, le succès des formations est perçu comme un point fort du projet, dans ses deux phases. Et le projet répond indéniablement à un besoin important de la population.

Facteurs de contrainte et de facilitation

- Le besoin et la motivation des porteurs de projet est un facteur de facilitation, même si cette motivation a pu être biaisée par l'attractivité des prêts de matériel réalisés dans le cadre de la démarche microprojets.
- Le facteur temps et les moyens humains disponibles sont une réelle contrainte face à l'ampleur du projet
- La complexité des fonds européens

Perspectives

La préfiguration de la maison des initiatives locale par la mairie, avec l'appui technique et financier du Parc.

Bilan de projet : Appui technique et financier aux Associations du Territoire communal

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Renforcer la capacité des associations Maripasouliennes et de leurs partenaires locaux à mettre en place des projets de développement structurants :

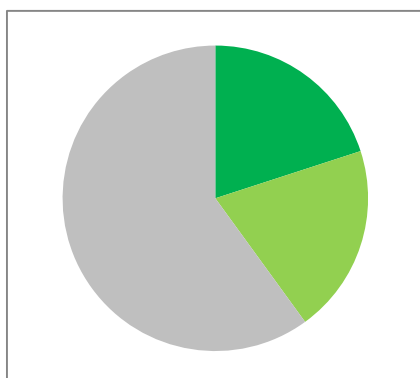
- Améliorer les connaissances sur le tissu associatif et les associations du territoire
- Renforcer la technicité de personnels et bénévoles associatifs par des formations-action
- Favoriser l'émergence de projets associatifs structurants pour le développement de la commune, de sa jeunesse, ou toute autre thématique liée au développement durable.

Chiffres clés

- 5 appels à projets organisés par le Parc depuis 2016
- 22 projets associatifs aidés depuis 2016, dont 10 par des associations locales
- 5 modules de formation-action mis en place pour la gestion de l'association et le montage de projet

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|--|-------------|
| Un diagnostic associatif territorial élaboré et partagé | En cours |
| Un plan d'actions élaboré de manière multi-partenaire | Non réalisé |
| Cours de formation-action mis en œuvre permettant aux associations d'améliorer leurs compétences techniques | Réalisé |
| Commission multi-partenaire locale pour l'accompagnement des associations, créée et fonctionnelle (au moins entre la mairie et le PAG) | Non réalisé |
| Appel à projet PAG organisé sous une forme multi-partenaire | Partiel |



Dès 2016, des questionnaires ont été élaborés et des enquêtes ont été menées pour établir le diagnostic prévu par la convention. Suite à la perte des éléments collectés (due à une surchauffe informatique), la démarche a dû être réinitialisée et est encore en cours à la date de fin de la convention. Parallèlement, des modules de formation ont été élaborés et des sessions ont été organisées en 2016 et 2017. Enfin, l'appel à projet du Parc amazonien s'est structuré et a adopté un rythme de croisière, mais sans évoluer vers un dispositif commun piloté par la mairie comme cela était prévu dans la convention.



Vous êtes une association et vous avez un projet ?
Le Parc amazonien de Guyane peut vous soutenir !

Le Parc amazonien lance un nouvel appel à propositions de projets pour 2017
Il permet de financer des projets associatifs par des subventions allant **jusqu'à 3000€**

Date limite de candidature
vendredi 10 février 2017

Projet d'éducation à l'environnement et développement durable

Organisation d'un petit projet structurant et local (artisanat, développement local, insertion/jeunesse, patrimoines et échanges culturels)

Organisation d'activités pour les jeunes (sportives, culturelles, artistiques...)

Contactez-nous - Parc amazonien de Guyane - app.pag@guyane.parcnational.fr - 0594 20 48 36
Adresse de départ : 0594 21 19 07 - République : 0594 21 25 13 - Nouak : 0592 25 44 05 - Campy : 0594 24 46 44 - Sot : 0594 16 41 44

Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-----|------------------|-------------------|
| PAG | 200 hommes.jours | 26 000 euros |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Les répondants ont émis un avis partagé sur ce projet.

Dans les points positifs, le projet a permis de créer un réseau et une collaboration avec les associations du territoire. L'appel à projet du parc est aujourd'hui fonctionnel et connu des associations locales. Il permet de faire émerger des projets sur le territoire. La mairie accompagne également financièrement les associations. Les choses vont vers une meilleure transparence et rigueur dans la gestion des fonds publics.

Néanmoins, les résultats restent d'une envergure très modeste. La légitimité et la compétence du Parc à agir globalement sur la structuration des associations du territoire sont discutables (en dehors des domaines d'action du parc, comme l'environnement ou la culture).

Enfin, la politique d'attribution de subventions par le Parc s'est resserrée sur des priorités (par exemple en excluant l'évènementiel), ce qui est compréhensible mais peut être regretté par certains porteurs de projet.

Facteurs de contrainte et de facilitation

- Compétence et légitimité du Parc à intervenir sur la structuration et la montée en compétence de toutes les associations du territoire
- Difficulté pour la mairie et le Parc de faire converger leurs critères d'attribution d'aide et leurs procédures

Perspectives

Démarche en cours pour faire émerger une maison des initiatives locales et faire venir à Maripa-Soula des structures d'appui aux associations, comme l'APROSEP

Démarche en cours pour simplifier l'appel à projet du Parc et pour mieux travailler avec les co-financiers. La question de la mutualisation de l'appel à projet reste posée, mais plutôt avec d'autres financeurs intervenant sur l'ensemble du territoire qu'avec les mairies.

Bilan de projet : Création du sentier des cascades de Gobaya Soula

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Développer l'offre d'activité de découverte nature /culture de la commune, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

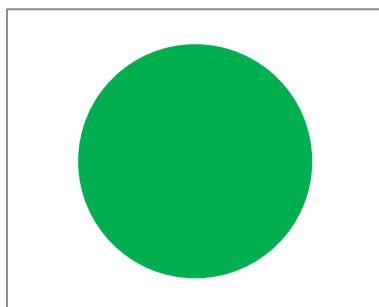
- 4) Aménager le sentier des cascades de Gobaya Soula – phase 1.
- 5) Préfigurer la seconde phase du sentier.

Chiffres clés

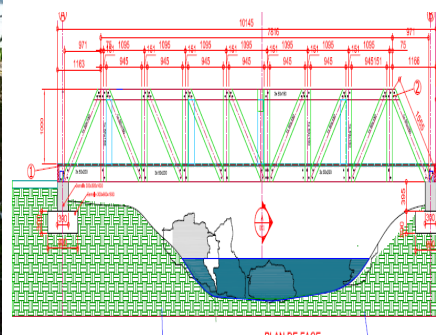
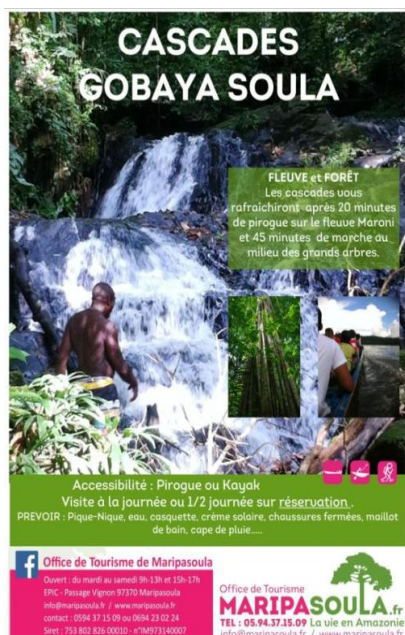
- Un sentier sécurisé, balisé et interprété

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|---|---------|
| Convention avec l'ONF et la DEAL | Réalisé |
| Sentier aménagé (débroussaillage, abattage et sécurisation) | Réalisé |
| Sentier équipé en petites infrastructures | Réalisé |
| Sentier balisé et signalétique installée | Réalisé |
| Préfiguration de la phase 2 dans un document de proposition synthétique | Réalisé |



Ce projet comporte deux actions principales d'aménagement et d'interprétation du sentier. Le sentier a été aménagé par le Parc amazonien. Les deux carbet, les caillebotis, la passerelle sur la crique, celle d'accès au site et le dégrad pour les kayaks sont prêts et utilisés. La partie interprétation a été prise en charge par l'Office de tourisme. Le sujet choisi est « rencontres Aluku/amérindiens ». Les panneaux ont été installés à l'automne 2018 (tous les prestataires ont été choisis dans le cadre du projet LEADER porté par l'Office de tourisme).



Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-------------|----------------|-------------------|
| PAG | 250 h.j. | 21 000 € |
| Mairie | 80 h.j. | |
| Etat (CPER) | | 46 000 € |

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Ce projet est perçu par la moitié des répondants comme une réalisation marquante de la convention 2016-2018. Les aménagements réalisés sont concrets et visibles. Le site est déjà bien fréquenté et les équipements utilisés. Une première estimation de la fréquentation par le seul club de kayak montre une fréquentation en hausse, qui a dépassé les 600 visiteurs en 2017. Les autres opérateurs exploitant le site n'ont pas communiqué leurs données. Par ailleurs, ce projet fait la démonstration d'une forme de tourisme local, qui améliore le cadre de vie et l'image de marque de la commune. Il ouvre des perspectives et appelle de nouveaux développements (interprétation, nouvelles boucles...).

Les premiers travaux ont été réalisés par une équipe mixte des services techniques de la Mairie et du Parc. Cependant, le partenariat s'est effrité. Finalement, depuis 2017 les travaux ont été conduits par le Parc seul, en

régie. De fait, cette situation pose la question de l'appropriation des ouvrages par la commune et de leur gestion et entretien ultérieurs.

Facteurs de contrainte et de facilitation

La réalisation par le Parc, en pilotage direct et en autonomie, a facilité la mise en œuvre, d'autant que les équipes du PAG disposent des compétences nécessaires pour la réalisation de ce type d'ouvrages. Le partenariat avec l'office de tourisme a bien fonctionné sur la partie interprétation.

Perspectives

D'abord consolider les acquis, à savoir résoudre la question de la gestion et de l'entretien du site, gage de la durabilité des aménagements.

Ensuite et le cas échéant, engager la deuxième phase d'extension et d'ouverture au public de la 2^{ème} boucle, ainsi que le développement d'autres activités touristiques dans le cadre de la stratégie pour le tourisme de Maripasoula.

Bilan de projet : Mise en place d'une démarche jeunesse sur la commune

Rappel des objectifs fixés dans la convention

Améliorer la connaissance, la prise en compte et le traitement par les acteurs institutionnels des problématiques spécifiques aux jeunes de la commune :

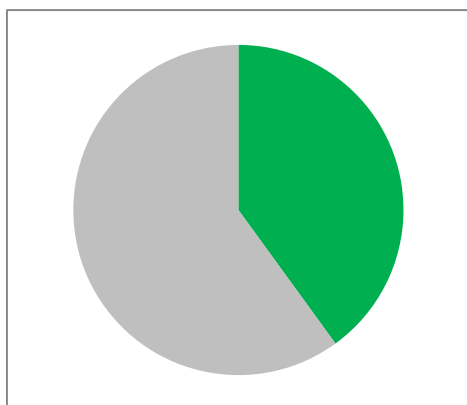
- Réunir et structurer un réseau d'acteurs concernés par les problématiques de la jeunesse
- Affiner le diagnostic et élaborer des priorités d'action sur la commune de Maripa-Soula par la construction d'un diagnostic local et l'identification et planification de solutions adaptées

Chiffres clés

- 1 échange avec les acteurs institutionnels et associatifs sur Maripa-Soula
- 1 atelier –débat avec les jeunes

Etat des différents livrables prévus

| Livrables prévus à la convention | Bilan |
|--|-------------|
| Tenue d'un échange avec les acteurs institutionnels et associatifs sur Maripa-Soula sur la jeunesse pour affiner le diagnostic | Réalisé |
| COPIL créé et fonctionnel | Non réalisé |
| Tenue d'un débat local avec des jeunes - Adaptation du diagnostic | Réalisé |
| Cycle de trois rencontres du COPIL pour identifier des actions prioritaires et deux projets structurants + réunions de travail | Non réalisé |
| Début mise en œuvre de 2 projets prioritaires | Non réalisé |



Dans le cadre de ce projet, plusieurs échanges ont été organisés avec les élus de la commune, les jeunes du bourg, les acteurs institutionnels, en particulier la CTG et la CAF... Cette démarche a abouti en 2017 à la validation en conseil municipal des lignes directrices communales pour la jeunesse et à l'élaboration d'une fiche d'un poste "jeunesse" porté par la mairie. L'absence de recrutement effectif sur ce poste a conduit à la mise en suspens du projet. Une dizaine de projets associatifs ont néanmoins pu être accompagnés financièrement par le Parc et/ou la mairie, pour proposer une offre d'activités variée aux jeunes qui le souhaitent

Moyens humains et financiers engagés sur 3 ans (2016-2018)

| | Moyens humains | Moyens financiers |
|-----|-----------------|-------------------|
| PAG | 10 hommes.jours | 15 00 euros* |

*Appui aux associations dans le cadre de l'appel à projet du PAG sur le volet jeunesse

Perception des résultats par le Parc, la mairie et ses partenaires

Pour tous les répondants qui ont cité ce projet, les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés initialement. Cela ne signifie pas que rien n'a été fait, puisque de nombreuses actions engagées par le Parc et la mairie bénéficient aux jeunes : éducation à l'environnement, transmission, formation.... Néanmoins, les moyens ne sont pas la hauteur des enjeux fixés initialement.

Facteurs de contrainte et de facilitation

- Complexité des enjeux et du réseau d'acteurs intervenant dans ce domaine.
- Manque de clarté sur le rôle de chacun dans le pilotage d'un tel projet (parc, mairie, CTG...)
- Manque de volontarisme politique de la mairie sur ce sujet ? (cf l'absence de suite donnée à la fiche de poste qui avait été établie)

Perspectives

Il est difficile pour le Parc d'aller plus loin que ce qui a été engagé dans ce projet, la politique de la jeunesse n'étant pas de ses compétences directes. De même, sans recrutement dédié, la mairie pourra difficilement investir ce sujet. L'enjeu est donc aujourd'hui de faire venir les acteurs compétents sur le territoire (CTG, SRPV, DJSCS...).

ANNEXES

Annexe I - Personnes interrogées durant l'évaluation

| Personne interrogée | Fonction et structure | Modalité |
|--|--|-----------------------------------|
| Agents du parc amazonien de Guyane | | |
| Arnaud Anselin | Directeur adjoint | Entretien individuel |
| Céline Frémaux | Chargée de mission culture | Entretien individuel |
| Fanny Rives | Chargé de mission forêt bois | Entretien individuel |
| Fanny Faivre d'Arcier | Chargée de développement DTM | Entretien individuel |
| Gaëlle Cornaton | Chargée d'EEDD DTM | Entretien individuel |
| Gilles Farny | Chef de la DTM | Entretien individuel |
| Jacques Grelot | Chef du service développement durable | Entretien individuel |
| Matthieu Descombes | Adjoint au chef de service développement durable | Entretien individuel |
| Micky Jacobie | Adjoint au chef de DTM | Entretien individuel |
| Sarah Ayangma | Chargée de mission agriculture | Entretien individuel |
| Agents de la mairie | | |
| Sylvain Ballof, Elie Razon, Marie Torbay | Service UFAD | Entretien groupé |
| Guirec Gentien | Chargé de mission foncier UFAD | Entretien individuel |
| Sébastien d'Ornano | Chef de projet revitalisation centre bourg | Entretien individuel |
| Jean-Claude Petetot | Directeur général des services adjoint | Entretien individuel |
| Sébastien D'Ornano, Sylvain Ballof, Elie Razon, Guirec Gentien, Marie Torbay | | Réunion de restitution du 4/07/18 |
| Elus de la mairie | | |
| Topo Lama | 1er adjoint au maire | Entretien individuel |
| Juliette Daniel | 6è adjointe | Entretien individuel |
| Jean-Louis Bateau | Conseiller spécial, délégué aux affaires commerciales | Entretien individuel |
| Raymond Deye | adjoint, élu vie associative et jeunesse | Entretien individuel |
| Partenaires | | |
| Amandine Soury | CTG, Chef du service Equipements Territoriaux et Développement Local | Entretien individuel |
| Mélie Caillaux | CFPPA | Entretien individuel |
| Julien Panchout | ONF, directeur adjoint | Entretien individuel |
| Claude Fabri | CCOG, responsable du service aménagement | Entretien individuel |
| Monique Topo, Amandine Guini, Chloé Deel | Oli Taanga | Entretien groupé |
| Morgane Hernandez | Office du tourisme de Maripa-Soula, directrice | Entretien individuel |

Annexe II– Questionnaire de l'évaluation

1. Quels étaient le contexte et les attentes du PAG sur Maripasoula lors de la rédaction de la première convention, en 2015 ?
2. Ces éléments de contextes ont-ils évolués ou changés depuis ?
3. Quelles ont été les réalisations (les choses qui ont été faites) et les résultats (les choses obtenues) les plus marquants de la convention 2016-2018 ? comment les analysez vous ?
4. Quelles ont été les choses qui n'ont pas été réalisées ? comment l'analysez vous ?
5. Quels ont été les facteurs internes et externes ayant permis ou freiné la mise en œuvre des actions ?
6. Comment qualifieriez-vous la qualité du partenariat et des rapports avec la commune, signataire de la convention ? avec les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions ?
7. Par rapport à la situation antérieure, qu'est-ce que la convention a apporté ? Qu'a-t-elle amélioré dans la programmation et la mise en œuvre des actions ? Dans le partenariat avec la commune ? Dans le partenariat avec les autres acteurs ?
8. Quel est votre avis sur le format de la convention d'application 2016-2018 ? Comment cela pourrait-il être amélioré ?
9. Quelles leçons sont à retenir pour la suite ? Quelles sont les perspectives ?

Annexe III : Synthèse des avis donnés dans le cadre des entretiens de l'évaluation

| | | Carbet de transmission de Cayodé | Développement de l'activité d'agrotransformation à travers une démarche collective | Marché municipal (PAG : appui sur mobilisation, animation et communication) | Infrastructures bois, filières bois d'œuvre et gestion forestière durable | Amélioration de la gestion de la gestion des déchets | Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité | Rendez-vous éco-citoyens | Marché artisanal | Sud-Guyane Entreprendre Microprojets et structure porteurs des entreprises | Appui technique et financier aux associations du territoire communal | Création du sentier des cascades de Sobaya Soula | Hors convention | Critères | Atouts | Freins | |
|------------------|------------|----------------------------------|--|---|---|--|---|--------------------------|------------------|--|--|--|------------------|--|--|---|---|
| PAG1 | PAG | 1 | 0 | 1 | -1 | -1 | -1 | -1 | 1 | 1 | 1 | 1 | LCOI, Frontalier | Actions concrètes, visibles, Actions structurantes dans une démarche plus globale (ex. tourisme). Qualité du partenariat. | Compétence des équipes "on sait faire". Animation dédiée. Organisation interne PAG claire (volet agri). | Limites de compétence du Parc (jeunesse). Moyens dédiés au PAG. Difficultés structurelles du Sud. Les manques des partenaires. | |
| PAG2 | | 1 | | | | | | | | | | | | | Appui Gaïa. | | |
| PAG3 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PAG4 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | Manque d'appui services mairie. Absence élus. Conjoncture (avril 2017). Moyens humains mairie. Retard RH PAG. Manque prestataires compétents sur Mapa. |
| PAG5 | | 1 | 1 | 1 | | | | | 0 | | | | | | Réalisations concrètes. Synergies des acteurs. | Investissement élus. Renforcement équipes partenaires (DNF). Projet revivification centre bourg comme facteur d'impulsion et de transversalité. | Changement agents partenaires (ONF). Attentes d'une implication mairie qui n'était pas forcément nécessaire (APII). Un PAG pas toujours exemplaire (bois local). Problème de partage d'objectif mairie / PAG (cf carbets de propreté) |
| PAG6 | | 1 | 1 | -1 | 1 | -1 | | | 1 | -1 | -1 | 1 | | | Actions concrètes, visibles. | Quand le PAG (voir la DTM) pilote. | La dépendance aux partenaires. "tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin" |
| PAG7 | | 1 | 1 | | | | | | 1 | | 1 | | CVL | Réalisation concrète. Réponse au besoin des populations. | | Turn over des agents PAG ou partenaires. Communication entre projets, au sein de l'équipe projet, avec les partenaires. | |
| PAG8 | | 1 | | -1 | | -1 | | | 0 | | | 1 | -1 | | Actions concrètes. Actions structurantes pour engager l'avenir (ex agrotransformation, tourisme) | Partenariat (OT, assoc, CCOG..) | Durée des projets. Moyens / priorités des partenaires. Aléas. |
| PAG9 | | 1 | | | -1 | 1 | | | 1 | -1 | | 1 | | | Utilisation effective. Nombre de personnes touchées. Actions structurante (agri), impulsant une dynamique. | | |
| Part. 1 | Partenaire | | | | | | | | | | | | | | Résultats concrets. Partenariats. | Motivation des agriculteurs. | Production agricole insuffisante. Transports. Forte dépendance à Stécyna. |
| Part. 2 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part. 3 | | | 1 | | | | | | | | | | | | Validation à l'unanimité du conseil municipal. Partenariat ONF-PAG "2 cultures qui se rejoignent". | | Manque de connaissance et d'anticipation des contraintes réglementaires. Paradigme "ça pourra s'adapter". |
| Part. 4 | | | | | -1 | 1 | | | | | | | | | Complémentarité des acteurs et de leurs moyens. Manque de pérennité / de cohérence coup de poing déchet) | Implication des personnes. Thème porteur. Moyens investis dans la coordination. Pragmatisme. | Moyens / priorité de la CCOG. |
| Part. 5, 6 et 7 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part. 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | réalisation concrète, qualité du partenariat | partenariats institutionnels, mutualisation des ressources | Financement européens comme facteur de lenteur, contraintes de calendriers des partenaires | |
| Mairie 1, 2 et 3 | Mairie | | | | -1 | | | | 1 | | | -1 | | Besoins de la mairie. Compétence du PAG et de la mairie. Efficience. "des choses intéressantes mais pas à l'échelle". "trop d'études, pas beaucoup de concret" | | Organisation peu lisible du PAG. Besoin d'un agent local PAG identifié. Durée de la convention. | |
| Mairie 4 | | 1 | | | 0 | | | | | | 1 | | | Efficience. | | Compétence de la commune (déchets). | |
| Mairie 5 | | 1 | 1 | -1 | 1 | -1 | | | 0 | | -1 | 1 | -1 | | Résultats concrets. Actions structurantes. Portée des actions. Légitimité du PAG. | | |
| Elu 1 | Elus | -1 | 1 | 1 | 1 | 0 | | -1 | 1 | 1 | 1 | -1 | | | | | |
| Elu 2 | | | 0 | 1 | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| Elu 3 | | 1 | 1 | | | 1 | | | 1 | | -1 | 1 | | Frontalier | | | |
| Elu 4 | | 1 | 1 | -1 | -1 | 1 | | | 0 | 1 | 0 | 1 | -1 | | Résultats concrets. Réponses aux besoins. | | Blocage mairie (jeunesse). |

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|
| Nombre d'avis | 9 | 16 | 3 | 9 | 12 | 8 | 6 | 10 | 6 | 7 | 11 | 6 |
| Proportion d'avis / entretiens | 43% | 76% | 14% | 43% | 57% | 38% | 29% | 48% | 29% | 33% | 52% | 29% |
| Nombre d'avis positif | 8 | 15 | 2 | 5 | 6 | 4 | 1 | 8 | 2 | 4 | 11 | 0 |
| Nombre d'avis négatif | 1 | 0 | 1 | 3 | 5 | 3 | 2 | 0 | 3 | 3 | 0 | 6 |
| Nombre d'avis mitigé | 0 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Prop. Avis positif | 89% | 94% | 67% | 56% | 50% | 50% | 17% | 80% | 33% | 57% | 100% | 0% |
| Prop. Avis négatif | 11% | 0% | 33% | 33% | 42% | 38% | 33% | 0% | 50% | 43% | 0% | 100% |
| Prop. Avis mitigé | 0% | 6% | 0% | 11% | 8% | 13% | 50% | 20% | 17% | 0% | 0% | 0% |

Echelle de pertinence vis-à-vis des orientations et objectifs de la charte (0 étant nul, 5 étant très pertinent)

0 1 2 3 4 5

| | Enjeu 1: Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions Homme-Nature | | | | | Enjeu 2: Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire | | | | | Enjeu 3: Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté | | | | |
|--|--|--|---|---|--|---|--|---|---|--|---|---|---|---|---|
| | OR1-1 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles | OR1-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables | OR1-3 Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal | OBI-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel | OBI-2 Eradiquer l'orpaillage de la zone cœur | OBI-3 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées | OR2-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels | OR2-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations | OR2-3 Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel | OB2-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels | OB2-2 Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales | OR3-1 Contribuer à la mise en place d'infrastructures et services publics adaptés au contexte local | OR3-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable | OB3-1 Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets | OB3-2 Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée |
| I - Projets portés par le PAG en partenariat avec la Mairie | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Carbet de transmission de Cayodé | | | | | | | 4 | 5 | | | | | | | |
| 2. Développement de l'activité d'agro-transformation à travers une démarche collective | | | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 3. Marché municipal (PAG : appui sur mobilisation, animation et communication) | | | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 4. Infrastructures bois, filières bois d'œuvre et gestion forestière durable | 4 | 3 | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 5. Amélioration de la gestion des déchets | | | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 6. Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité | | | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 7. Rendez-vous éco-citoyens | | 4 | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Marché artisanal | | | | | | | | 3 | 4 | | | | 4 | | |
| 9. Sud Guyane Entreprendre : microprojets et structure porteuse des entreprises | | | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 10. Appui technique et financier aux associations du territoire communal | | | 3 | | | | | 3 | 4 | | | | 3 | | |
| 11. Création du sentier des cascades de Gobaya Soula | 4 | 3 | | | | | | | | | | | 4 | | |
| 12. Démarche jeunesse | | | | | | | | 3 | | | | | | | |

Annexe IV - Tableau de contribution des actions à la charte du Parc amazonien de Guyane

Annexe V- Acronymes utilisés dans ce document

| | |
|---------|--|
| ABF | Architecte des bâtiments de France |
| APROSEP | Association des associations de Guyane |
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| CNES | Centre National d'Etudes spatiales |
| CTG | Collectivité Territoriale de Guyane |
| CVL | Comité de Vie Locale |
| CCOG | Communauté de Communes de l'Ouest Guyane |
| CFPPA | Centre de formation professionnelle agricole pour adultes et apprentis (de Matiti) |
| DIECCTE | Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DTM | Délégation Territoriale du Maroni (du PAG) |
| DAC | Direction des Affaires Culturelles |
| DAAF | Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt |
| DEAL | Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement |
| EEDD | Education à l'Environnement et au Développement durable |
| EDF | Electricité de France |
| FTPE | Fédération des Très Petites Entreprises |
| LEADER | Fonds "Liaison entre actions de développement de l'économie rurale" |
| GAL Sud | Groupe d'Acteurs Locaux |
| ONF | Office national des forêts |
| OT | Office de Tourisme |
| PAG | Parc amazonien de Guyane |
| QE | Question Evaluation |
| SDDA | Schéma Directeur de Développement Agricole (de la commune de Maripa-Soula) |
| SCRELEC | Eco-organisme fondateur de la filière Piles et accumulateurs |